



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,  
DU VENDREDI 2 DECEMBRE 2022  
AU SIEGE DU DISTRICT, A MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

**Après qu'il ait été procédé à l'accueil des Délégués, à la vérification des pouvoirs et à la remise des bulletins de vote, le Président Jean-Pierre MEURILLON adresse un mot de bienvenue aux Délégués et aux personnes participantes.**

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je vous remercie vivement, toutes et tous, les représentants des clubs Yvelinois, d'être présent(e)s à l'Assemblée Générale d'Hiver de votre District.

J'exprime tout d'abord des remerciements :

. à M. Guillaume CARON, notre Expert-comptable et à M. Sylvain GODIN, notre Commissaire aux Comptes, qui sont présents ce jour où l'Assemblée Générale doit adopter les comptes du District arrêtés au 30 juin 2022,

. au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (S.D.J.E.S. 78) pour l'aide sans faille qu'il nous apporte tout au long de la saison.

Je vous indique que M. Luc MISEREY, qui fut, vous le savez, notre Conseiller Technique Départemental, et qui est maintenant le Référent Football au sein du S.D.J.E.S. 78, est souvent présent lors de nos Assemblées Générales, où il représente ledit Service.

Comme vous le savez, Mme Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE, Inspectrice Principale de la Jeunesse et des Sports, qui exerçait les fonctions de Cheffe du S.D.J.E.S. 78, a quitté ses fonctions voici quelques mois et elle vient d'être remplacée par Mme Rachel HERVET, Inspectrice de la Jeunesse et des Sports, que j'ai rencontrée voici quelques jours et qui ne pouvait être des nôtres ce soir.

M. Luc MISEREY interviendra tout à l'heure comme il l'a souhaité.

Mes remerciements vont également :

. au Conseil Départemental des Yvelines, pour l'aide importante qu'il nous apporte,

. aux membres du Comité de Direction qui sont ici présents, comme ils le sont souvent au siège du District,

. à vous toutes et à vous tous, les représentant(e)s des clubs Yvelinois.

Bien entendu, un certain nombre de membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales sont présents, puisqu'il sera procédé tout à l'heure à une élection pour remplacer M. Yves AVOIRTE, qui a démissionné de ses fonctions de membre du Comité de Direction, au titre de membre indépendant.

Enfin, avant que nous ne commençons, je rappelle à nouveau que le déroulement de nos débats fait, depuis toujours, l'objet d'un enregistrement audio, ce qui permet d'en établir plus facilement un compte-rendu fidèle.

ooooo

Je rappelle :

➤ s'agissant du **quorum**, qu'il résulte de l'article 12.5.3 des Statuts du District, que :

*« La présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations.*

*Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée Générale 15 jours au moins avant la date fixée.*

*L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum. »*

➤ s'agissant des **votes**, qu'il résulte de l'article 12.5.4 des Statuts que :

*« Les décisions sont prises à la majorité des suffrages valablement exprimés, soit à main levée, soit au vote à bulletin secret. Les votes nuls et les votes blancs ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés. »*

L'Assemblée étant composée de 152 clubs, porteurs de 1 942 voix, le quorum est le suivant :

51 clubs présents ou représentés,

648 voix présentes ou représentées.

Plusieurs Présidents de clubs venant d'arriver à l'accueil, je ne suis pas encore en mesure, même si nous savons déjà que le quorum est largement atteint, de vous indiquer les chiffres définitifs concernant le nombre de clubs présents ou représentés et le nombre de voix présentes ou représentées.

Nous allons donc commencer par l'allocution du Président et nous poursuivrons par l'élection d'un membre du Comité de Direction, au titre de membre indépendant, en remplacement de M. Yves AVOIRTE, démissionnaire, après que je vous aurai donné les chiffres précités.

## **1 / ALLOCUTION DU PRESIDENT**

Mesdames les Présidentes,  
Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Délégué(e)s à votre Assemblée Générale,  
Mesdames et Messieurs les Dirigeantes et les Dirigeants des clubs Yvelinois,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers Amis,

Mon intervention sera relativement brève car il ne s'agit pas, aujourd'hui, d'une Assemblée Générale de fin de saison où, traditionnellement, il est fait le point sur le déroulement de la saison et où vous est présenté un bilan de ce qui a été réalisé par le District durant la saison.

Il s'agit en effet, vous le savez, d'une Assemblée Générale d'hiver, qui va nous permettre, comme l'ordre du jour vous l'a indiqué, de répondre à une nécessité.

Il s'agit en effet, notamment, de procéder à l'adoption des comptes du District de la saison 2021 / 2022, arrêtés à la date du 30 juin 2022.

Comme vous le savez, les dispositions du décret du 9 avril 2002, pris pour l'application de l'article L.121-4 du Code du Sport et relatif à l'agrément des groupements sportifs, imposent, notamment, que les comptes des Ligues régionales et des Districts soient soumis à l'Assemblée Générale « dans un délai inférieur à 6 mois à compter de la clôture de l'exercice ».

Il convient en outre que l'Assemblée Générale décide, formellement, chaque année, de l'affectation du résultat de l'exercice clos.

Je rappelle que, lors de l'Assemblée Générale de fin de saison, en juin, il vous est présenté un Compte prévisionnel de la saison qui se termine, arrêté au 30 juin, et nous soumettons bien entendu à l'Assemblée le projet de Budget pour la saison suivante.

Il s'agira également, et nous commencerons par là, de procéder à l'élection d'un membre du Comité de Direction, au titre de membre indépendant, pour remplacer M. Yves AVOIRTE, qui a démissionné du fait que son installation en Normandie à la suite de son admission à la retraite ne lui permettait plus d'exercer ses fonctions au sein du District.

oooooo

Mais je vais tout d'abord évoquer rapidement avec vous quelques sujets :

- . Les sanctions disciplinaires
- . Les effectifs de licencié(e)s
- . Les Services Civiques
- . La réflexion du District sur le recours aux accessions générationnelles dans les compétitions de jeunes
- . Portailclubs
- . Le remplacement de M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental - Plan de Performance Fédéral (C.T.D.-P.P.F.)
- . La réforme des Championnats du Dimanche Matin
- . La concertation et les relations de confiance que nous entretenons avec les clubs Yvelinois

### ➤ **Les sanctions disciplinaires**

Je rappelle que lors de l'Assemblée Générale du 18 juin dernier, il avait été constaté que, par rapport à la dernière saison avant Covid (2018 / 2019) :

- le nombre de sanctions lourdes (supérieures à 7 matches) avait très fortement augmenté (78 contre 56, soit + 39,29 % !)

- les sanctions touchant les encadrant(e)s avaient été beaucoup plus nombreuses (59 contre 31, soit + 90,32 % !).

Ces évolutions pour le moins interpellantes avaient conduit le District d'abord à s'interroger, puis à agir.

Le Barème Disciplinaire Fédéral, annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F., énonce les sanctions disciplinaires encourues par toute personne assujettie au pouvoir disciplinaire de la Fédération reconnue coupable de l'une ou de plusieurs infractions qu'il définit.

Comme la possibilité en est réglementairement offerte, ce Barème avait été aggravé, dès 2002, il y a donc 20 ans, par décision du Comité de Direction du District.

Puisqu'il le fallait, le Comité de Direction a, comme annoncé, décidé le 30 juin d'aggraver encore ce Barème Disciplinaire, à compter de la saison 2022 / 2023, afin de se donner les moyens de lutter encore plus efficacement contre les dérives qui avaient été ainsi constatées.

Ont été notamment aggravées les sanctions pour les comportements grossiers ou injurieux, les comportements intimidants ou menaçants, les comportements discriminatoires, les crachats, les actes de brutalité ou les coups, qu'ils occasionnent ou non une blessure, entraînant ou non une Incapacité Totale de Travail (I.T.T.), par les joueurs, les dirigeants, les éducateurs et les entraîneurs.

Il s'agissait donc des articles :

- 6 - Comportement grossier / injurieux
- 8 - Comportement intimidant / menaçant
- 9 - Comportement discriminatoire
- 12 - Crachat
- 13 - Acte de brutalité / coup

Il était intéressant, après quelques mois d'application de ce Barème aggravé, de faire le point quant à l'importance et au nombre des sanctions disciplinaires infligées par comparaison à celles de la même période de la saison 2021 / 2022.

Il est ainsi constaté que depuis le début de la saison jusqu'au 30 novembre, les choses ne se sont pas vraiment arrangées, tant en nombre de faits répréhensibles qu'en importance des sanctions infligées, dès lors que :

- le nombre de sanctions lourdes (suspensions supérieures à 7 matches) est ainsi passé, sur la période, de 4 à 19,

- le nombre de suspensions inférieures à 7 matches est ainsi passé, sur la période, de 31 à 36.

Une analyse plus fine est bien sûr en cours d'établissement, selon les niveaux hiérarchiques et les catégories d'âge.

Je répète, une fois de plus, que nos organes disciplinaires continueront, inlassablement, et sans faiblesse, à sanctionner les auteurs de faits de violence perpétrés lors de nos compétitions, dans des conditions proportionnelles à la gravité des faits répréhensibles, dès lors, bien entendu, que ces faits sont avérés et que leurs auteurs ont été identifiés.

Ils continueront également à sanctionner les faits répréhensibles commis à l'égard des Arbitres et des Officiels, avec l'application de l'aggravation du Barème de référence des sanctions disciplinaires telle qu'elle a été adoptée par le Comité de Direction du District.

Je tenais à réaffirmer ici, auprès de vous, une fois de plus, notre entière détermination à ce sujet.

### ➤ **Les effectifs de licencié(e)s**

Le District comptait, au 1<sup>er</sup> décembre 2022, **42 557 licencié(e)s**, soit 1 963 de plus qu'au 1<sup>er</sup> décembre 2021 (40 594).

La hausse globale atteint donc **4,84 %**.

On notera que presque toutes les catégories du Football Libre masculin sont en hausse, à l'exception des Seniors, des U 19, des U 18, des U 7 et des U 6.

La hausse est particulièrement importante pour les catégories U 17 (+ 118 licenciés, soit + 13,13 %), U 15 (+ 264 licenciés, soit + 18,74 %) et U 14 (+ 261 licenciés, soit + 13,72 %).

Le Football Féminin est en très forte augmentation (+ 18,27 %) puisqu'on constate, au 1<sup>er</sup> décembre 2022, 3 224 licenciées, contre 2 726 au 1<sup>er</sup> décembre 2021 et 2 971 à la fin de la saison 2021 / 2022.

Pour le Football d'Animation, l'évolution globale est de + 676 licencié(e)s, soit + 3,67 %.

Le nombre des « encadrants » est en forte hausse (+ 7,89 %) au 1<sup>er</sup> décembre 2022 (4 627 contre 4 250 au 1<sup>er</sup> décembre 2021) dont + 7,89 % pour les Dirigeant(e)s et + 13,76 % pour les Educateurs Fédéraux, les Animateurs Fédéraux et les Entraîneurs.

On notera qu'au 1<sup>er</sup> décembre 2022, le District comptait 97,78 % du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente.

Au 1<sup>er</sup> décembre 2021, ce pourcentage atteignait 110,13 %.

A ce jour, le District compte **42 615 licencié(e)s**.

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2021 / 2022, **43 519 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2020 / 2021, **36 859 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2019 / 2020, **40 095 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2018 / 2019, **41 545 licencié(e)s**

La Ligue, de son côté, comptait au 7 novembre 2022, 256 337 licencié(e)s, soit 5 825 licencié(e)s de plus que la saison dernière à la même date (250 512 licencié(e)s).

La hausse globale était de 2,33 %.

Elle comptait, au 1<sup>er</sup> décembre 2022, 279 823 licencié(e)s.

Pour mémoire, elle comptait, lors de la saison 2021 / 2022, 290 048 licencié(e)s.

Nous ne pouvons bien sûr que nous réjouir de la progression du nombre de licencié(e)s.

Il faut néanmoins être conscient du fait que les clubs commencent à rencontrer de vraies difficultés en matière d'accueil, du fait des installations, des créneaux horaires et de l'encadrement.

A ce sujet, retenons que si le nombre des pratiquant(e)s augmente plus vite que celui des Dirigeant(e)s, des Educateurs et des Arbitres - ce qui est le cas - le taux d'encadrement et la capacité de couvrir les rencontres de compétitions par des Arbitres officiels se détériore.

### ➤ **Les Services Civiques**

Lors de la réunion Comité de Direction / Président(e)s de clubs Yvelinois du 17 septembre dernier, le District a informé les clubs de son projet de mise en place du dispositif du Service Civique en faveur des clubs, consistant pour le District, en obtenant un agrément collectif, à permettre à ceux qui le souhaitent de bénéficier de volontaires dits Services Civiques au sein de leur association.

A la suite de cette information alors donnée aux clubs, puis de celle donnée par e mail, plusieurs clubs se sont déclarés candidats pour pouvoir disposer d'un ou plusieurs Service(s) Civique(s), dans le cadre de l'agrément collectif obtenu par le District pour un total de 25 postes.

Pour rappel, le dispositif a pour but de permettre de mener, dans les clubs, des actions d'intérêt général via des Services Civiques, sur les thèmes importants pour le football, notamment :

- la promotion de la mixité dans le football et le développement du football féminin dans les Yvelines,
- la valorisation de l'Esprit Sportif et la lutte contre les incivilités et la violence dans le Football Yvelinois,
- la promotion du Programme Educatif Fédéral,

thèmes qui font partie intégrante de la vocation et du projet du District.

A ce jour, 9 clubs, pour un total de 20 Services Civiques, ont finalisé leur engagement dans le processus proposé par le District, dont :

- 2 pour la promotion de la mixité dans le football et le développement du football féminin dans les Yvelines,
- 5 pour la valorisation de l'Esprit Sportif et la lutte contre les incivilités et la violence dans le Football Yvelinois,
- 13 pour la promotion du Programme Educatif Fédéral.

Je rappelle que, de son côté, le District a recours :

- d'une part, comme chaque année, à des Services Civiques.

Ils sont 2 cette saison :

. Younès YAHIA s'occupe de la mise en œuvre du Programme Educatif Fédéral,

. Julianne MOKALA contribue au développement et à la promotion du football féminin au travers d'actions de communication sur les réseaux sociaux et l'organisation d'évènements.

- d'autre part, pour la 1<sup>ère</sup> fois cette saison, à 2 alternant(e)s :

. Alice LASSAUZET participe, sans en faire partie, au fonctionnement de la Commission de Discipline du District,

. Hugo MAHIEU participe à la gestion des Services Civiques des clubs et il est apte notamment à effectuer des visites sur le terrain et à épauler le Réfèrent salarié du District, afin de disposer d'un suivi optimal, l'organisation étant supervisée par le Directeur du District.

Ils vous ont été présentés dans le dernier numéro du journal numérique « Yvelines Football », du 29 novembre.

### ➤ **La réflexion du District sur le recours aux accessions générationnelles dans les compétitions de jeunes**

Lors de l'Assemblée Générale du 18 juin dernier, avait été abordée, à la suite d'une question formulée par l'U.S. MAULOISE, la question de la possibilité de recourir à un brassage dans les compétitions de jeunes à 11, dans le but d'obtenir ensuite au sein de chaque Division, un niveau homogène comme cela se pratique dans le Critérium Espoirs U 12 / U 13.

Il s'agirait de tenir compte du fait que, d'une saison à l'autre, le niveau des joueurs d'une catégorie d'âge baisse ou augmente fortement au sein du club, ce qui peut provoquer une grande différence de niveau au sein même d'une poule ou d'une même Division, avec comme effets négatifs, le découragement pour les moins bons ou l'ennui ou une progression moindre pour les plus compétitifs.

M. Thierry MOURAUX, Trésorier Général Adjoint du District, avait alors répondu pour souligner :

- d'abord, que le brassage ainsi proposé ne pouvait, en tout état de cause, être mis en œuvre dans les Championnats Départementaux 1, où les conditions de déroulement des compétitions permettant d'accéder en Championnats de Ligue doivent obligatoirement être les mêmes dans tous les Districts Franciliens,

- puis, qu'organiser les Championnats en plusieurs phases posait, notamment, le problème des alternances, qui sont évidemment remises en cause après la phase de brassage,

- enfin, que si le but final était d'obtenir, au sein de chaque Division, un niveau sportif qui soit homogène, il était impossible d'éviter, dans la phase initiale de brassage, des différences de niveaux pouvant être très significatives.

M. Thierry MOURAUX avait toutefois souligné qu'une autre hypothèse que le brassage pouvait être envisagée, en l'occurrence le recours aux accessions générationnelles (hors bien sûr la D 1 où, comme déjà indiqué, les conditions d'organisation doivent être les mêmes dans tous les Districts).

Ainsi, par exemples :

- Actuellement, l'équipe U 14 qui termine à la 1<sup>ère</sup> place du Championnat U 14 de D 2 évolue, la saison suivante, en Championnat U 16 dans la Division dans laquelle l'équipe U 16 de la saison précédente a été maintenue, a accédé ou a été reléguée.
- Avec l'accession générationnelle, l'équipe U 14 qui terminerait à la 1<sup>ère</sup> place du Championnat U 14 de D 2 évoluerait la saison suivante en Championnat U 16 de D 1 (ou U 15 si le Championnat est organisé par année d'âge).
- Actuellement, l'équipe U 14 qui termine à la dernière place du Championnat U 14 de D 2 évolue, la saison suivante, en Championnat U 16 dans la Division dans laquelle l'équipe U 16 de la saison précédente a été maintenue, a accédé ou a été reléguée.
- Avec l'accession générationnelle, l'équipe U 14 qui terminerait à la dernière place du Championnat U 14 de D 2 évoluerait la saison suivante en Championnat U 16 (ou U 15) de D 3.

Je vous indique que, comme nous l'avons envisagé, une réflexion est actuellement menée à ce sujet par le District et si elle débouche sur la possibilité avérée d'une mise en œuvre, l'Assemblée Générale de juin prochain en sera saisie, pour décision, avec effet de la fin de la saison 2023 / 2024.

J'en ai bien sûr informé le Comité de Direction de la Ligue, lors de sa réunion du 24 octobre dernier.

Nous associerons bien sûr à cette réflexion l'U.S. MAULOISE, nos techniciens et quelques membres du Comité, mais également les représentants des clubs qui se déclareraient intéressés pour travailler sur le sujet.

Vous pouvez donc, dans ce but, vous manifester auprès du District.

Le Président d'un autre District Francilien m'a par ailleurs indiqué être intéressé par notre réflexion, à laquelle il souhaiterait pouvoir être associé.

M. Thierry MOURAUX, qui pilote le projet, va vous en dire quelques mots tout à l'heure.

J'insiste sur le fait que nous n'en sommes, pour l'instant, qu'au stade de la réflexion.

### ➤ **Portailclubs**

Portailclubs est un outil qui a été conçu par la Fédération Française de Football, dans le but de vous permettre de gérer votre club de manière facilitée.

C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la Fédération qui sont dédiés aux clubs (Footclubs, F.A.F.A., autodiagnostic du club, actualité, base documentaire, etc).

Sur Portailclubs, vous retrouverez des informations et des documents qui correspondent à votre profil.

Portailclubs s'adresse en effet à tous les dirigeant(e)s, éducateurs / éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la F.F.F..

Portailclubs, c'est une nouvelle porte d'entrée pour tous les outils administratifs du club.

Cet outil permettra à l'administrateur du club de mettre en ligne des informations, des documents et du contenu pour ses dirigeant(e)s, ses éducateurs / éducatrices, ses arbitres et ses salarié(e)s, qui pourront à leur tour récupérer les documents ou voir les informations qui correspondent à leur profil.

M. William MARISSAL, notre Directeur, va vous en dire quelques mots tout à l'heure.

### ➤ **Le remplacement de M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental - Plan de Performance Fédéral (C.T.D.-P.P.F.)**

M. Michel ROBLES, C.T.D.-P.P.F. du District des Yvelines depuis de nombreuses saisons, a été admis à la retraite le 30 septembre 2022.

L'activité d'un C.T.D.-P.P.F. était essentielle en début de saison, où se sont succédées de nombreuses actions techniques où sa participation était requise (phases de détections / sélections U 15 Garçons, U 15 Filles, U 16 Garçons, U 13 Garçons et U 13 Filles, tout au long des mois d'octobre et novembre, et rencontres Interdistricts à Morfondé).

Une Certification (au titre des C.F.F.1, C.F.F.2 et C.F.F.3) que le District ne pouvait règlementairement assurer sans la participation effective d'un C.T.D.-P.P.F. a pu être organisée, le 29 octobre, avec la participation d'un Conseiller Technique Régional, qui avait été demandé et obtenu par le District.

Par ailleurs, afin que les licencié(e)s des clubs Yvelinois soient traité(e)s comme ils (elles) le méritent, le District a fait en sorte qu'un certain nombre d'actions de détections / sélections soient assurées, sans C.T.D.-P.P.F., avec les seuls moyens du District en personnel.

Par contre, le District n'a pas été en mesure d'assurer, les 16, 23 et 30 novembre, faute de la possibilité, pour la Ligue, d'y faire participer un C.T.D.-P.P.F., la 2<sup>ème</sup> phase de détection des U 13 Garçons, sur 3 ½ journées, détection dont je rappelle qu'elle constitue un préalable au concours d'entrée au Pôle Espoir de CLAIREFONTAINE.

Par ailleurs, il a été décidé, pour la même raison, de décaler la 1<sup>ère</sup> phase de détection des U 13 Filles, qui était prévue les 27 novembre.

Je vous indique que M. David REMISSE, nouveau C.T.D.-P.P.F. désigné par la Ligue, avec mon avis favorable, va prendre ses fonctions.

Je l'ai reçu voici quelques jours, et je lui ai souhaité la bienvenue dans le District des Yvelines.

Il est ici présent et je l'en remercie.

## ➤ **La réforme des Championnats du Dimanche Matin**

Comme vous le savez, l'Assemblée Générale de la Ligue s'est déclarée, le 26 novembre, avec 88,45 % des voix, favorable au projet de réforme des Championnats du Dimanche Matin, réforme dont l'objectif est de faire face à la diminution du nombre d'équipes engagées, qui conduit à rendre impossible l'organisation de Championnats dans certains Districts.

Il s'agit de redonner de l'intérêt aux championnats départementaux du Dimanche Matin, de proposer une offre de pratique attrayante et de proximité, de rétablir une structure pyramidale cohérente et de rééquilibrer la répartition des équipes, ce qui conduira à « basculer » le niveau 3, en l'occurrence le Championnat Régional 3 au niveau départemental et à maintenir 2 divisions au niveau régional (la R 1 et la R 2).

La réforme se déploiera sur les saisons 2023 / 2024 à 2025 / 2026, à l'issue de laquelle seront constitués 1 groupe de 12 équipes en R 1 et 2 groupes de 12 équipes en R 2, les autres équipes évoluant en Championnat Départemental 1.

La possibilité devrait être laissée aux Districts qui ne disposeraient pas d'un nombre d'équipes suffisant d'organiser, entre eux, un Championnat Interdépartemental.

Attention, car à la fin de la saison 2023 / 2024, 52 équipes descendront des Championnats Régionaux en Championnats de Districts (8 de R 2 en D 1 et 44 de R 3 en D 1).

Il faut clairement prendre conscience du fait qu'à l'issue de cette saison 2023 / 2024, dès lors qu'il y a actuellement 8 équipes Yvelinoises qui évoluent en R 3 et 2 en R 2, la situation sera la suivante en D 1 :

Le 1<sup>er</sup> montera en R 2, le 2<sup>ème</sup> se maintiendra en D 1, et tous les autres descendront en D 2 ...

## ➤ **La concertation et les relations de confiance que nous entretenons avec les clubs Yvelinois**

Comme vous le savez, le District a, le 17 septembre dernier, organisé une rencontre Comité de Direction / Président(e)s de clubs Yvelinois,

Nous ne pouvons que regretter que seulement 45 clubs étaient présents ou représentés pour une réunion qui avait pourtant pour ambition de leur donner de nombreuses informations importantes et de répondre à toutes leurs questions.

On notera que si 51 clubs avaient décliné l'invitation, 58 clubs n'ont même pas pris la peine de répondre à l'invitation, malgré de nombreux rappels.

L'important est toutefois que la réunion ait été utile aux clubs qui étaient présents et qu'elle ait permis des échanges fructueux sur de nombreux sujets importants en ce début de saison, comme la réduction du nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation dans les compétitions de jeunes, l'évolution du Statut de l'Arbitrage, les nouvelles modalités d'inscription aux formations techniques, le dispositif d'aide à la formation, la réduction d'impôt en faveur des bénévoles et la mise en place du dispositif « Service Civique » en faveur des clubs.

En outre, un rappel a été fait sur les délais à respecter pour les demandes de dérogations d'horaires et de dates, ainsi que sur les obligations de certains clubs en matière d'encadrement technique de leurs équipes.

Après le traditionnel temps Questions / Réponses, il a été remis aux clubs une « bâche » réalisée par le District et qui est à installer sur leurs terrains, appelant au Respect et à la Tolérance pour les rencontres de nos jeunes footballeurs.

Les clubs qui ne les ont pas retirées le 17 septembre peuvent les obtenir à l'issue de l'Assemblée Générale.

L'après-midi, une rencontre a été organisée avec les nouveaux Présidents de clubs, dans le but de déterminer quels étaient les sujets importants qu'ils ont à aborder dès leur prise de fonctions et agir pour que le District puisse leur apporter les informations nécessaires.

Cette rencontre a permis d'avancer sur le sujet.

Un procès-verbal de cette réunion a été établi et a été transmis aux clubs concernés, ainsi qu'aux membres du Comité de Direction.



Chacun des thèmes recensés - il y en a une cinquantaine - fera l'objet d'un texte court mais précis, exposant l'essentiel de ce qu'il faut savoir, avec indication des textes applicables.

Même si certains clubs ne jugent pas nécessaire d'en profiter, le District continuera d'accorder à tous ses clubs toute l'attention qu'ils méritent.

ooooooo

Je termine avec **l'instauration d'un Référent de secteur**.

Nous vous avons adressé, hier, une information portant sur l'instauration d'un Référent de secteur.

La relation qu'entretiennent les clubs avec le District s'exprime, vous le savez, via les Commissions, lors d'échanges avec les salarié(e)s du District ou à l'occasion des Assemblées Générales ou des réunions des Présidents de clubs.

Il arrive également qu'un club soit représenté au sein d'un Groupe de travail constitué par le District, pour réfléchir sur un sujet particulier.

Il nous paraît souhaitable et nécessaire d'instituer une relation nouvelle entre les clubs et le District, en mettant en place le « Référent de secteur ».

Il s'agira, par secteur, d'un binôme composé de 2 membres du Comité de Direction (exceptionnellement de 3), qui seront les interlocuteurs privilégiés des clubs de leur secteur.

Il a été procédé, de façon essentiellement géographique, à la création de 7 secteurs, regroupant chacun une vingtaine de clubs et les membres du Comité de Direction y ont été répartis.

L'objectif du District est d'être encore plus proche de la réalité et de vos préoccupations, de vous apporter une aide et de répondre à vos attentes, le Référent de secteur devant constituer une passerelle, un relais, dans les deux sens, entre les clubs et le District, une autre porte d'entrée du District, mais bien sûr sans être un doublon et sans se substituer aux organes institutionnels du District (Comité de Direction, Commissions, salarié(e)s, ...).

Ainsi, bien entendu, le Référent de secteur n'aura pas vocation à défendre les intérêts du club devant les Commissions.

Les Référents de secteur prendront prochainement contact, par téléphone, avec les Présidents des clubs de leur secteur, pour être à leur écoute et échanger avec eux, sur tous les sujets qui les préoccupent ou les intéressent, toutes suggestions et toutes propositions étant les bienvenues.

Cette prise de contact devrait être suivie d'une rencontre avec les autres Présidents de clubs du secteur.

Nous ne doutons pas de votre participation active à cette relation nouvelle entre les clubs et le District.

Un dernier mot.

Sachez qu'a été organisée, au siège du District, le 30 novembre - avec une 2<sup>ème</sup> journée qui se déroulera le 7 décembre - par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines(S.D.J.E.S. 78), une réunion sur le thème « Valeurs de la République et Laïcité », à laquelle a participé Mme Rachel HERVET, Inspectrice de la Jeunesse et des Sports, nouvelle Cheffe du S.D.J.E.S. 78.

Je souligne que l'Esprit Sportif que nous voulons tous voir progresser, trouve là également, de la matière à plus de respect, de fraternité et de bienveillance dans les diverses disciplines sportives.

Je vous remercie de votre attention.

*(applaudissements)*

Un dernier mot :

Je rappelle que le District a publié, le 8 novembre, dans le N° 1732 du journal numérique « Yvelines Football », une information quant à l'obligation à laquelle sont désormais soumis les organismes bénéficiaires de dons (y

compris les clubs) et qui délivrent des reçus fiscaux indiquant aux contribuables qu'ils sont en droit de bénéficier d'une réduction d'impôt, de déclarer le nombre de reçus émis au titre de la dernière année civile ou du dernier exercice, ainsi que sur le montant total des dons correspondants.

J'appelle votre attention sur le fait que cette déclaration est à effectuer au plus tard le 31 décembre 2022 pour ce qui concerne la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, étant souligné qu'aucune information sur l'identité des donateurs n'est recueillie dans le cadre de cette nouvelle obligation déclarative.

oooooooo

Je suis maintenant en mesure de vous communiquer les chiffres relatifs à la présence des clubs à la présente Assemblée Générale.

C'est donc après l'élection d'un membre du Comité de Direction que je passerai la parole, comme je l'ai déjà indiqué :

- . d'abord à M. Thierry MOURAUX, pour vous parler de la réflexion du District sur le recours aux accessions générationnelles.
- . puis à M. William MARISSAL, pour vous parler de Portailclubs.

Je vous indique donc que :

- sur les 152 clubs qui composent l'Assemblée Générale :
- . 64 clubs sont présents, soit 42,11 % des clubs,
- . 93 clubs sont présents ou représentés, soit 61,18 % des clubs,
- sur les 1 942 voix qui composent l'Assemblée Générale, 1 412 sont présentes ou représentées, soit 72,71 % des voix.

Si l'une ou l'un d'entre vous souhaite vérifier cela, il lui suffit de se présenter à l'accueil, où se trouvent les membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.

En conséquence, il est constaté que le quorum est atteint et que l'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer.

Nous allons donc poursuivre par l'élection d'un membre du Comité de Direction, au titre de membre indépendant, en remplacement de M. Yves AVOIRTE, démissionnaire.

## **2 / ELECTION D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION, AU TITRE DE MEMBRE INDEPENDANT, EN REMPLACEMENT DE M. YVES AVOIRTE, DEMISSIONNAIRE**

### **➤ M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Il s'agit d'élire un membre du Comité de Direction, au titre de membre indépendant, en remplacement de M. Yves AVOIRTE, démissionnaire.

Comme vous le savez, il résulte de l'article 13.3 des Statuts du District que :

*. en cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale.*

*Ce candidat doit remplir les conditions générales d'éligibilité fixées par les présents statuts)*

*. cette élection se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés.*

*. si ce candidat n'obtient pas la majorité absolue, le Président du District propose un nouveau candidat lors l'Assemblée Générale suivante.*

*. le mandat du membre ainsi élu expire à la même échéance que celui de l'ensemble du Comité de Direction.*

. le remplaçant d'un membre du Comité de Direction élu en qualité d'Arbitre ou d'Educateur, de médecin ou de représentant du Football diversifié doit remplir les conditions d'éligibilité du poste concerné.

En application de ces dispositions, pour combler la vacance causée par la démission de M. Yves AVOIRTE, je propose à l'Assemblée Générale, la candidature de M. Brice PARINET à l'élection comme membre du Comité de Direction, au titre de membre indépendant.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 16 des Statuts du District, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales a compétence pour :

- se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort,
- accéder à tout moment au bureau de vote,
- adresser au Comité de Direction tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires,
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions,
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales s'est réunie le 13 octobre 2022 et a constaté le respect, par M. Brice PARINET des conditions générales d'éligibilité.

Le procès-verbal de cette réunion a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football N° 1731, du 2 novembre 2022, et il vous a bien entendu été transmis avec les documents relatifs à la présente Assemblée Générale.

Il vous a également été transmis un document de présentation de cette élection.

Je vous indique que M. Brice PARINET, qui est âgé de 34 ans, est Arbitre-assistant Fédéral 1, il officie en Championnat Professionnel de Ligue 1, il préside, depuis plusieurs saisons, la Commission Départementale de l'Arbitrage dont il était déjà membre, il exerce, pour ladite Commission, les fonctions d'Observateur en Arbitrage, il est membre de la Commission Régionale de l'Arbitrage et, au sein du District, de la Commission Départementale Prévention, Médiation, Education et de la Commission Promotion, Information, Communication.

Il est professeur d'histoire-géographie au Collège Jules Verne aux MUREAUX, où il anime, depuis 6 années, une classe arbitrage unique en France.

Avant que nous ne passions au vote, je propose à M. Brice PARINET de se présenter à vous.

➤ **M. Brice PARINET**

Bonsoir à toutes et à tous,

Jean-Pierre MEURILLON a tout dit.

Merci d'être présents ce soir, c'est important pour nous.

Je suis Commissaire au sein du District depuis que j'ai 22 ans, ça commence à faire un petit peu.

J'ai longtemps été membre de la Commission Départementale de l'Arbitrage, à partir de mes 22 ans, puis j'ai été Vice-Président de la C.D.A. quand Claude RUNAVOT en était le Président.

J'ai également été responsable des jeunes arbitres au sein de la Commission Régionale de l'Arbitrage de la Ligue de Paris-Ile de France et je suis, depuis 4 saisons, Président de la C.D.A..

Pour préciser le sens de mon action, nous avons toujours été tournés vers les clubs. C'est un point très important pour moi, puisque je suis également Vice-Président du C.S. CELLOIS.

Nous nous sommes toujours attachés à ce que nos Arbitres s'ouvrent aux clubs, à ce que la Commission s'ouvre aux clubs. On vient vous voir, c'est ce que j'ai fait à BAILLY, à GUYANCOURT et c'est ce que je ferai très prochainement à SAINT-ARNOULT qui nous a invités.

J'en profite pour vous faire une annonce : n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez que l'on vienne vous visiter, dans vos structures, pour parler arbitrage.

On est à votre disposition et je viendrai personnellement, j'adore ça.

Merci et à tout à l'heure.

ooooo

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je rappelle qu'il résulte de l'article 12.5.4 de nos Statuts que le vote sur les personnes se fait à bulletin secret.

Bien qu'il n'y ait bien sûr qu'un seul candidat, il nous faut donc, obligatoirement, procéder à un scrutin secret.

Il nous faut donc la participation de quelques scrutateurs.

Je vous indique en outre qu'il vous est possible, si vous souhaitez vous isoler pour remplir votre bulletin de vote, d'accéder à la salle qui est mise, dans ce but, à votre disposition.

Je vous propose donc de procéder maintenant au scrutin en vue de l'élection d'un membre du Comité de Direction du District, au titre de membre indépendant.

M. Guy BEAUBIAT, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, va vous indiquer les conditions dans lesquelles vous allez pouvoir participer aux scrutins, au moyen du bulletin de vote qui vous a été remis.

Je lui passe donc la parole.

➤ **M. Guy BEAUBIAT, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales**

Bonsoir à toutes et à tous,

Il y aura donc, ce soir, un vote pour combler le départ d'un membre du Comité de Direction.

M. Brice PARINET se présente et vous aurez donc à voter. Dans vos enveloppes, se trouvent des bulletins à remplir, par Oui ou par Non, selon que vous êtes d'accord ou pas pour élire M. PARINET.

Soit vous mettez une croix, soit vous entourez la réponse qui vous convient.

Je vous signale que si, par exemple, vous mettez une croix dans chaque réponse, le bulletin sera nul, si vous ne mettez pas de croix, le bulletin sera également nul, si vous avez mis sur le bulletin, une petite phrase ou quoi que ce soit d'autre, le bulletin sera également nul.

A l'issue du vote, je demanderai qu'il y ait 2 ou 3 scrutateurs parmi les membres de l'Assemblée, pour venir nous aider au dépouillement et surtout pour vérifier que celui-ci se passe correctement.

C'est assez simple.

Avez-vous des questions ?

*(pas de questions)*

Vous trouverez l'urne où déposer vos bulletins dans le hall et vous pourrez revenir dans la salle où l'Assemblée Générale continuera.

Dès que le dépouillement sera fait, on vous donnera les résultats.

***La séance est suspendue le temps du scrutin.***

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Tout le monde a-t-il voté ?

Les résultats des votes vous seront communiqués dès après l'achèvement de leur dépouillement.

***Reprise de l'Assemblée Générale.***

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Nous allons maintenant poursuivre avec, comme annoncé à la fin de mon allocution, les interventions, d'abord de M. Thierry MOURAUX, Trésorier Général Adjoint du District, pour vous parler de la réflexion menée par le District sur le recours aux accessions générationnelles dans les compétitions de jeunes, puis de M. William MARISSAL, notre Directeur, pour vous parler de Portailclubs.

➤ **M. Thierry MOURAUX, Trésorier Général Adjoint du District**

Bonsoir à toutes et à tous,

Je ne vais pas m'étendre trop longtemps car l'accession générationnelle en est encore au stade de projet.

Des réflexions sont menées actuellement, auxquelles pour pourrez d'ailleurs être associés si vous êtes intéressés par cette thématique.

L'idée est de mettre en place un championnat par année d'âge, des U 14 aux U 18 et d'y ajouter l'accession générationnelle.

Comme vous l'a expliqué le Président, la porte d'entrée serait au niveau des U 14, c'est-à-dire qu'il y aurait un brassage qui permettrait d'établir une hiérarchie pour la 1<sup>ère</sup> saison. Ensuite, les équipes, au cours des saisons successives, pourraient bénéficier de leurs performances d'une saison, la saison suivante, ce qui éviterait de se retrouver dans des situations un peu rocambolesques, comme actuellement, où une très bonne génération démarre de tout en bas chez les U 14 en D 4 ; elle devient championne, elle serait donc censée monter en D 3, par exemple mais malheureusement, l'équipe U 16, n'a pas été performante, elle reste en D 4, donc l'équipe U 14 se retrouve en D 4, la saison suivante.

Cette accession générationnelle permettrait en fait, si vous êtes champion de D 2 en U 14, d'accéder à la D 1 en U 15.

La difficulté que l'on a, est que la Ligue de Paris-Ile de France, n'a pour l'instant pas fait le choix de retenir ce système, ce qui est le cas dans d'autres Ligues de province. On va donc être obligé de se limiter, dans un premier temps de la plus basse division jusqu'à la D 2 sur les années d'âge, qui amènent à une accession au niveau de la Ligue.

Je ne vais pas rentrer dans le détail.

Si des questions particulières vous viennent à l'esprit, vous pourrez venir me voir à la fin de l'Assemblée Générale, lors du moment de convivialité.

Sachez quand même que, pour l'instant, rien n'est figé. C'est une réflexion que l'on mène, avec la Commission Technique, depuis plusieurs années et il nous a semblé que c'était le moment d'essayer de mettre ça en place. D'ailleurs, je vous incite fortement, si vous adhérez à cette thématique-là et à cette idée-là, à porter votre voix au niveau de la Ligue pour faire en sorte, si ce système vous agrée, qu'il soit mis en place au niveau de la Ligue entièrement.

L'idée serait de le soumettre au vote, lors que la prochaine Assemblée Générale d'été pour pouvoir l'appliquer dès la saison prochaine.

Chaque année d'âge, le champion de chaque District en U 14, U 15, U 16, U 17 accéderait alors à la Ligue ce qui ne sera pas le cas, dans un premier temps, au niveau des années impaires c'est-à-dire des U 15 et des U 17.

L'idée est donc pour le moment de poursuivre la réflexion, puis de vous soumettre un certain nombre de choses par sondage, pour voir où vous en êtes sur certaines thématiques, sur certaines questions, et de vous

présenter un projet ficelé avant l'Assemblée Générale d'été afin que vous puissiez vous prononcer, si vous êtes favorables ou pas, à la mise en place de ce système dès la saison prochaine.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Merci Thierry.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, s'il y a des gens parmi vous qui souhaitent être associés à la réflexion, vous êtes évidemment les bienvenus.

Il suffit de nous le faire savoir.

Je vais maintenant passer la parole, d'abord à M. Alexandre OGEREAU, que vous connaissez tous, puis à M. William MARISSAL, notre Directeur, pour vous parler de Portailclubs.

➤ **M. Alexandre OGEREAU**

Le District des Yvelines est présent sur le Portail et vous communique différentes informations importantes, comme l'accès à tous les logiciels de gestion au quotidien (indemnités Arbitres, agenda du District, ...).

Comme le Président vous l'a dit tout à l'heure, Portailclubs est un outil qui a été conçu par la Fédération Française de Football, dans le but de vous permettre de gérer votre club de manière facilitée.

C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la Fédération qui sont dédiés aux clubs (Footclubs, F.A.F.A., autodiagnostic du club, actualité, base documentaire, etc.).

Sur Portailclubs, vous retrouverez des informations et des documents qui correspondent à votre profil.

Portailclubs s'adresse en effet à tous les dirigeant(e)s, éducateurs / éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la F.F.F..

Portailclubs, c'est une nouvelle porte d'entrée pour tous les outils administratifs du club.

L'outil Portailclubs permet aux administrateurs (*président, correspondant, secrétaire..*) de vos clubs de mettre en ligne du contenu, de la documentation, des actualités pour ses dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s.

Ces derniers pourront consulter les informations correspondant à leur profil sur la plateforme.

• FOOTCLUBS : Footclubs, c'est votre espace dédié à l'ensemble des démarches administratives de votre club.

• FORMATIONS : Inscrivez vos Educateurs aux formations

• AUTODIAGNOSTIC CLUB : Votre Ligue et ses Districts vous guident pour développer votre projet club et vous permet de faire le point sur votre structuration.

• F.A.F.A. : L'outil Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) vous permet de réaliser vos demandes d'aide financière dans le cadre de ce dispositif fédéral.

• ACTUALITÉS : Retrouvez des informations qui correspondent à vos centres d'intérêt et à votre profil au sein du club.

• BASE DOCUMENTAIRE : Retrouvez tous les documents nécessaires à votre activité au sein du club émanant des instances fédérales.

• RÉSULTATS ET CLASSEMENTS : Retrouvez tous les résultats et les classements des équipes de votre club.

• AGENDA : Retrouvez tous les rendez-vous de votre club.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je passe la parole à William, notre Directeur.

➤ **M. William MARISSAL, Directeur du District**

Juste un mot pour insister.

Portailclubs répond à la demande des nouveaux Présidents de club, qui souhaitent que l'on fasse un portail avec tous nos liens. Nous préférons utiliser celui de la Fédération et vous y retrouverez non seulement tous nos liens, mais aussi tous ceux de la Fédération et tous ceux de la Ligue.

Il n'y a plus besoin de conserver dans vos favoris, toutes les applications que l'on met à votre disposition.

J'en profite pour vous présenter 2 personnes.

. M. Younes YAHIA qui est Service Civique au District et qui va s'occuper du Programme Educatif Fédéral et à ce titre, va vous contacter.

Vous connaissez maintenant le visage de votre futur interlocuteur.

. M. Hugo MAHIEU, qui est alternant, qui s'est occupé des Services Civiques mis à disposition des clubs, action que nous avons mise en place en début de saison et qui vous appellera également pour d'autres petites choses.

Ils sont très gentils. Merci de leur réserver un très bon accueil.

Un des premiers appels concernera la grande collecte, on vient de mettre l'article en ligne.

Pour rappel, l'an dernier, 18 clubs ont participé au niveau des Restos du Cœur et ont récolté 2,5 tonnes. On espère cette année, qu'en vous laissant plus de temps, on obtiendra une plus grande participation qui permettra d'aller encore plus loin.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Merci, William.

Nous passons maintenant au point N° 3 de l'ordre du jour, en l'occurrence l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 juin 2022, à GUERVILLE.

### **3 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 JUIN 2022**

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Comme vous le savez, ce procès-verbal a été publié sur le site internet du District, ce dont les clubs ont été informés via le journal numérique « Yvelines Football » N° 1 733, du mardi 15 novembre 2022.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce procès-verbal ?

Pas de questions ou d'observations ?

*(pas de questions ou d'observations)*

Je soumetts donc à votre approbation le procès-verbal de l'Assemblée Générales du 18 juin 2022.

Qui est contre ?

*(pas de votes contre)*

Qui s'abstient ?

*(pas d'abstentions)*

Qui est pour ?

**Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 juin 2022 est adopté à l'unanimité.**

Je vous remercie.

#### **4 / PRESENTATION DES COMPTES DU DISTRICT AU 30 JUIN 2022**

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Nous allons maintenant passer à la présentation des comptes du District tels qu'ils ont été arrêtés au 30 juin 2022 et pour cela, je passe la parole à Mme Sandrine SANCHEZ, notre Trésorière Générale.

➤ **Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale du District**

Bonsoir à toutes et à tous,

Comme d'habitude, vous avez tous été destinataires des 9 pages de présentation, donc je ne vais pas les reprendre ligne par ligne.

Je vais juste en tirer le plus important.

Comme d'habitude, on différencie le résultat d'exploitation du résultat global de l'exercice puisque le résultat d'exploitation est le reflet de la vie courante du District avec ses charges et ses produits.

On parlera aussi des charges financières, des charges exceptionnelles et des produits financiers et des produits exceptionnels.

Comme d'habitude, on compare avec le dernier exercice clos précédent. Par contre, avec les deux saisons qui viennent de s'écouler et le Covid, la comparaison a ses limites.

Vous allez en effet constater que de très fortes hausses actuelles s'expliquent par de très fortes baisses dues à la pandémie les années d'avant, puisque de nombreuses manifestations n'avaient pas pu être organisées par le District, c'est-à-dire les Finales départementales du Festival Foot U 13, la Journée du Football Féminin, les Finales des Coupes des Yvelines et du Comité, la Journée Nationale des Débutants, etc..

D'autres opérations telles que l'« Opération Jeunesse Licences Plus » n'avaient pas pu être menées non plus.

Par ailleurs, nous avons essayé de mener quelques opérations durant la pandémie, peut-être que tout le monde ne s'en est pas rendu compte, peut-être qu'il n'y a pas eu assez de publicité autour de cela, mais le District avait décidé de mettre en place plusieurs aides à destination des clubs Yvelinois, comme le Fonds National de Solidarité, à raison d'1 € par licencié, le remboursement des droits d'engagements et l'aide à l'achat de matériel.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Les deux graphiques présentés au début du document qui vous a été envoyé montrent clairement qu'il s'est passé des choses, autant dans les produits que dans les charges, avec des conséquences sur le résultat global.

Il est évident que, quand les produits baissent ou montent, par rapport à des dépenses stables ou non, le résultat monte ou descend.

➤ **Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale du District**

On passe aux produits d'exploitation .

Les ventes administratives sont en très forte hausse mais cela fait suite aux saisons précédentes où elles étaient en très forte baisse, à savoir produits de manifestations, engagements, partenariat, etc..

Donc, le produit des manifestations revient cette année à son niveau habituel puisqu'on a pu, à nouveau, organiser des manifestations.



Je vous le répète, s'agissant des droits d'engagement, le Comité de Direction avait décidé l'exonération des droits d'engagement dans les compétitions du District.

On a ensuite le partenariat qui est en baisse parce que nous avons mis fin au partenariat avec notre équipementier INTERSPORT, parce que cela posait des difficultés de fonctionnement et d'incapacité à répondre à nos demandes avec de très longs délais, plus de 6 mois, pour obtenir du matériel.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, c'est la société EKINSPOORT qui est l'équipementier du District.

En ce qui concerne les recettes administratives, la hausse très importante est la conséquence directe de la reprise des compétitions du District.

Le montant de la quote-part sur licences est lié au nombre de licenciés et qu'il est en hausse, donc les recettes augmentent. La hausse représente 8,54 % de licencié(e)s.

Les subventions d'exploitation sont en baisse, que ce soit celle du Conseil Départemental, de l'Agence Nationale du Sport ainsi que les subventions diverses. Pour exemple, la subvention du Conseil Départemental des Yvelines est en baisse de 6,76 % par rapport à la saison précédente.

En ce qui concerne les charges d'exploitation, le niveau avait été très inférieur lors de la saison 2020 / 2021 à celui de la saison précédente et cela s'explique par la pandémie. On constate que les charges reviennent au niveau de celles de la saison 2018 / 2019, la dernière avant la pandémie.

Les achats de matériels et équipements sportifs, coupes, médailles, objets promotionnels sont en très forte hausse puisque le District finance, depuis la saison 2013 / 2014, l'« Opération Jeunesse Licences Plus », sous forme de dotations en matériels d'une valeur de 750 €, les clubs dont les effectifs jeunes de U 6 à U 13 sont en forte augmentation.

Cette attribution n'avait pu intervenir lors de la saison 2020 / 2021.

Sur la saison 2021 / 2022, 22 clubs en ont été bénéficiaires, sous la forme de 60, 45 ou 30 ballons, taille 4, selon le niveau de l'augmentation de l'effectif, soit un total de 1 005 ballons.

Le District a également procédé à l'attribution de 463 ballons aux clubs qui avaient engagé des équipes féminines U 11 F et U 13 F.

S'agissant des coupes, médailles et objets promotionnels, la hausse s'explique par la reprise des activités du District et par le renouvellement des trophées qui sont remis chaque saison lors des Finales des Coupes des Yvelines et des Coupes du Comité.

J'en profite pour vous rappeler que, lorsque l'on vous invite à venir chercher vos trophées, qu'il serait bien soit que vous vous déplaciez, soit que vous nous préveniez de votre absence.

Ce serait sympathique ...

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Sandrine parle des Trophées des Champions qui ont été remis, lors d'une soirée, à tous les clubs qui avaient des équipes championnes et il est un peu dommage que ce jour-là, des gens ne sont pas venus, sans prévenir.

Il en reste quelques-uns et s'il y a parmi vous des personnes dans ce cas, nous sommes prêts à vous les remettre, mais il est dommage que l'on organise une remise de récompenses et que les clubs ne se déplacent pas.

➤ **Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale du District**

Les impôts, taxes et frais de personnel sont aussi en hausse et les dotations aux amortissements et aux provisions sont en baisse.

Le résultat d'exploitation de la saison 2021 / 2022 est ainsi un déficit de 81 498 €, montant un peu plus élevé que celui qui figurait dans le Compte prévisionnel présenté lors de l'Assemblée Générale du 18 juin 2022 (64 036 €), mais proche de celui qui figurait au Budget prévisionnel (91 300 €).

En ce qui concerne les charges exceptionnelles, il s'agissait essentiellement, la saison précédente, des aides apportées aux clubs, qui étaient, je le rappelle, la participation apportée par le District au Fonds National de Solidarité, la somme correspondant à la restitution intégrale aux clubs Yvelinois du montant des engagements dans les Championnats du District et le Football Animation.

En outre, les droits d'engagements dans les Coupes des Yvelines n'avaient pas été recouverts et représentaient une somme d'environ 14 000 €.

On peut noter enfin, que le Compte de résultat ne comporte pas de Charges Financières, le seul emprunt du District, étant celui qui avait été contracté en 2013, auprès de la Fédération, dans le cadre de l'opération d'acquisition et d'aménagement du siège du District et qui a été consenti pour 10 ans, à taux 0, pour un montant de 150 000 €.

Le capital restant dû était au 30 juin 2022 de 15 000 €. Ce prêt sera intégralement remboursé à l'issue de l'exercice 2022 / 2023.

Le résultat global de l'exercice 2021 / 2021 est ainsi un déficit de 76 863 €, proche de celui qui figurait au Budget prévisionnel (83 100 €).

Il faut ajouter à cela, la valorisation de l'apport des Bénévoles au fonctionnement du District, qui représente 197 128 €. Sans tous les bénévoles qui œuvrent au sein du District, on ne pourrait pas faire fonctionner le Football Yvelinois parce qu'en fait, c'est ce qu'il faudrait dépenser en plus.

Je vous rappelle également ce que le Président a dit tout à l'heure, le barème kilométrique applicable aux bénévoles est aligné, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022, sur celui des salariés qui optent sur le régime des frais professionnels réels.

En ajoutant ces frais kilométrique, le total représente 213 134 €.

Nous remercions bien sûr tous les bénévoles et nous vous invitons, si vous avez du temps à y consacrer, à postuler pour devenir bénévole au District.

Il suffit pour cela d'envoyer un mail au District en indiquant la Commission à laquelle vous souhaitez participer ainsi que vos motivations.

Nous vous recevrons.

**Figurent en annexes au présent procès-verbal :**

- en annexe 1, le compte-rendu financier de la saison 2021 / 2022
- en annexe 2, le Compte de résultat de la saison 2021 / 2022
- en annexe 3, le Bilan au 30 juin 2022

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je remercie Mme Sandrine SANCHEZ, notre Trésorière Générale, pour cette présentation.

Je passe maintenant la parole à M. Guillaume CARON, notre Expert-comptable.

➤ **M. GUILLAUME CARON, Expert-comptable**

Bonsoir à toutes et à tous,

J'aimerais remercier M. le Président pour l'accompagner depuis maintenant quelques années et surtout remercier toute l'équipe parce qu'en fait, ils nous ont expliqué que toutes les informations vous ont été communiquées en amont et je tiens à préciser que c'est une véritable chance pour l'ensemble des membres du District et pour tous les clubs.

Parce que, pour officier dans d'autres associations, peu d'entités comme la vôtre bénéficient d'une telle qualité d'informations en termes de détails et également de clarté au regard de toutes les informations qui sont réunies l'intérieur de ce document de référence où, finalement, vous avez un petit illustré de tout ce qui s'est passé au cours de la saison.

Je ne m'appesantirai donc pas sur l'ensemble des détails de comptes, mais j'en tirerai les points essentiels comme l'a fait votre Trésorière Générale pour vous dire que, ce qui est à mon niveau important, c'est le retour

d'une activité similaire à celle de 2019, qui était la période pré-Covid et donc un retour à, quelque part, une sorte de normalité.

Cette normalité se traduit par une perte affichée dans le cadre de l'exploitation.

Je préciserai juste que cette perte n'est que purement comptable au regard du fait qu'elle tient compte de ce que l'on appelle dans le jargon, des charges calculées. Ce sont des charges qui ne représentent pas de décaissement financier et donc cette perte affichée comptablement ne représente pas une perte de trésorerie pour l'association, bien au contraire, ce qui ne peut faire état que d'une très bonne gestion de la structure et de l'ensemble des actions qui sont menées.

Néanmoins, et votre Président l'a très bien écrit, il y a quand même un appel à la vigilance sur cet équilibre financier qui demeure fragile aujourd'hui, parce qu'on sort à peine d'une période extrêmement complexe où on mesure bien que l'ensemble des ressources qui étaient mises à la disposition d'activités comme les vôtres, pourraient être amenées à se réduire dans les années à venir.

Mais, finalement le rebondirai sur le premier point qui était le retour à la normalité parce que revenir à des structures de résultats équivalentes à celles de 2019, c'est donc savoir faire preuve d'une réelle maîtrise de son environnement, de ses actions et donc, je pense que c'est sur cette note là qu'il faut rester pour apprécier les comptes qui vous sont présentés aujourd'hui.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Merci M. CARON.

Je passe maintenant la parole à M. Sylvain GODIN, notre Commissaire aux comptes..

## **5 / RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

➤ **M. Sylvain GODIN, Commissaire aux comptes**

Merci M. le Président,

Merci pour votre accueil et bonsoir à toutes et à tous.

J'interviens donc en tant que Commissaire aux comptes, pour le compte du District des Yvelines, avec une mission de vérification des comptes qui sont établis et suivis, à la fois par le service comptable interne du District et par le cabinet d'expertise comptable de M. CARON, qui intervient aussi pour l'établissement des fiches de paye du personnel, pour que chacun soit payé à la fin du mois et qu'il y ait une continuité.

Mon rôle consiste à donner une opinion sur les comptes qui ont été établis, qui doivent suivre des règles qui sont en fait celles équivalentes à des sociétés puisque c'est le Code de commerce qui s'applique pour des associations telles que le District des Yvelines.

Cette intervention est effectuée de manière obligatoire puisqu'elle s'applique à toute entité qui perçoit des fonds publics d'un montant supérieur au seuil de 153 000 €. On a dit tout à l'heure qu'effectivement, ces produits-là ont baissé mais ils sont encore dans les 250 000 € sur l'exercice et ils sont complétés par toutes les actions que fait le District.

Mon opinion sur les comptes qui ont été établis, qui figure dans le rapport qui vous a été communiqué en complément du Compte-rendu financier, qui est parfaitement clair et qui expose parfaitement la situation, est la suivante :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du District des Yvelines de Football relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, qui sont joints au présent rapport et font apparaître des fonds propres et autres fonds associatifs positifs de 1 351 611 €, y compris un déficit de 76 863 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

C'est donc une opinion sur la régularité, la bonne application des règles pour ces comptes, la sincérité car les comptes comprennent bien toutes les opérations qui ont pu se passer sur l'exercice et sont présentés de manière fidèle, au regard de tous les éléments, Bilan, Compte de résultat et Annexes, qui doivent être présentés.

Cette opinion est donnée de manière totalement indépendante vis-à-vis du District et les vérifications spécifiques qui nous sont demandées n'appellent pas d'observations sur la sincérité, la concordance des comptes annuels, des informations qui sont données dans ce fameux Compte-rendu détaillé et dans les autres documents qui sont adressés aux membres, sur la situation financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction, le 9 novembre 2022, tous les délais ont donc été respectés.

Le rapport fait part des responsabilités à la fois de la direction pour l'établissement de ces éléments financiers et de la responsabilité du Commissaire aux comptes qui sont relatifs à l'audit des comptes annuels. Les comptes sont joints au rapport, vous pourrez les retrouver à la suite.

Un second travail nous est demandé par l'application du Code de commerce, qui est de fournir une information spécifique sur les conventions règlementées, donc les opérations financières qui pourraient intervenir entre les membres du Bureau du Comité de Direction et qui auraient des fonctions en dehors du District, dans d'autres entités et qui pourraient avoir des opérations financières.

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application de l'article L612-5 du Code de commerce qui traite de ces conventions règlementées et opérations financières.

C'est un rapport qui est établi pour la transparence de ces informations financières.

Je repasse la parole au Président.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Merci M. GODIN.

Les deux rapports du Commissaire aux comptes vous ont été envoyés le 17 novembre, en même temps que tous les documents relatifs à la présente Assemblée Générale.

***Figurent en annexes au présent procès-verbal :***

***- en annexe 4, le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels***

***- en annexe 5, le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées***

Avant de passer au vote, je me tourne vers vous pour savoir si vous avez des questions sur la situation financière du District, sur les dépenses, sur les recettes ...

*(pas de questions)*

Nous allons donc passer à l'approbation des comptes.

## **6 / APPROBATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2022**

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Avez-vous des questions à poser sur le Compte de résultat, sur le Bilan ou sur les Rapports du Commissaire aux comptes ?

Je pense que nous avons été clairs ?

S'il n'y a pas de questions, nous allons passer à l'approbation des comptes.

Je sou mets donc à l'approbation de l'Assemblée Générale l'ensemble des comptes, c'est-à-dire le Compte de résultat et le Bilan arrêtés au 30 juin 2022, tels qu'on vous les a communiqués et tels qu'on vient de les présenter et de les commenter.

Qui est contre ?

*(pas de votes contre)*

Qui s'abstient ?

*(pas d'abstentions)*

Qui est pour ?

Donc je suppose que vous êtes tous pour, nous sommes d'accord ?

**Les comptes de la saison 2021 / 2022 sont adoptés à l'unanimité.**

Je vous remercie.

Je repasse la parole à Mme Sandrine SANCHEZ, notre Trésorière Général, qui souhaite ajouter quelques mots.

➤ **Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale du District**

Je souhaite adresser des remerciements à Mme Lydie TRUBERT et M. Guillaume CARON, ainsi qu'à Mme Michèle COURTIN, en charge de la comptabilité du District, et à M. William MARISSAL, notre Directeur, pour toute l'aide qui est apportée à la Trésorière pour l'accompagnement dans sa mission.

*(applaudissements)*

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je rappelle que le décret N° 2009-540 du 14 mai 2009, portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels impose aux associations ayant reçu annuellement un total de subventions ou de dons excédant la somme de 153.000 € - le terme « dons » recouvre les dons manuels des particuliers mais aussi les sommes provenant du mécénat d'entreprise - de publier :

- le Bilan
- le Compte de résultat
- l'Annexe aux comptes
- les Rapports du Commissaire aux comptes

Il s'agira de transmettre, par voie électronique, à la Direction des Journaux Officiels, dans les 3 mois à compter de l'approbation des comptes par l'organe délibérant statutaire, les documents obligatoires.

Les comptes seront consultables sur <http://www.journal-officiel.gouv.fr/association/index.php>.

Pour ce qui concerne le District des Yvelines, cette publication interviendra dans les prochains jours.

Nous allons passer maintenant à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 / 2022.

## **7 / AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 / 2022**

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Comme vous le savez, il appartient à l'Assemblée Générale, après avoir adopté les comptes de l'exercice clos, de procéder à l'affectation de son résultat.

Le résultat global de l'exercice étant, comme on l'a vu, un déficit de 76 863 €, le Comité de Direction propose à l'Assemblée Générale de décider de l'imputer sur les « Autres réserves ».

Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

Non ?

Nous passons donc au vote.

Qui est contre ?

*(pas de votes contre)*

Qui s'abstient ?

*(pas d'abstentions)*

Qui est pour ?

**L'affectation du résultat de la saison 2021 / 2022, telle que proposée, est adoptée à l'unanimité.**

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je vous remercie.

Je me tourne vers M. Guillaume CARON, notre Expert-comptable, et M. Sylvain GODIN, notre Commissaire aux comptes, en les remerciant vivement de leur présence ce soir et des informations qu'ils ont bien voulu nous donner.

Ils sont bien entendu libres d'assister à la suite de notre Assemblée Générale ou de nous quitter.

## **8 / RESULTAT DE L'ELECTION D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION**

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Nous sommes maintenant en mesure de vous communiquer les résultats du vote auquel il a été procédé tout à l'heure, concernant l'élection d'un membre du Comité de Direction, au titre de membre indépendant, en remplacement de M. Yves AVOIRTE.

Je passe donc la parole à M. M. Guy BEAUBIAT, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.

➤ **M. Guy BEAUBIAT, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales**

Le résultat du vote est le suivant :

|                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|
| Nombre de voix exprimées | 1 412 voix, soit 96,88 % |
| Pour                     | 1 312 voix               |
| Contre                   | 56 voix                  |

**M. Brice PARINET est donc élu avec 95,91 % des voix.**

*(applaudissements)*

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je vous remercie de votre confiance et je félicite M. Brice PARINET pour sa brillante élection.

J'imagine que Brice souhaite vous dire quelques mots ?

Je lui passe donc la parole.

➤ **M. Brice PARINET**

Tout d'abord, merci à vous

Merci très sincèrement pour la confiance que vous m'avez accordée.

Je suis un enfant des Yvelines, c'est-à-dire que j'ai grandi ici, je suis licencié dans le football depuis l'âge de 12 ans.

J'ai la passion du Football Yvelinois, vraiment, ce ne sont pas des mots dans le vent.

Je sais ce que je dois à la fois au District des Yvelines et aux clubs Yvelinois.

J'ai fait mes tout premiers pas dans vos clubs, dans vos structures.

L'Arbitre que je suis aujourd'hui, c'est en bonne partie à vous que je le dois.

Je voulais donc vous remercier ainsi que le Président Jean-Pierre MEURILLON et le Comité de Direction pour la confiance que vous m'accordez.

Merci infiniment.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Nous passons maintenant aux informations aux clubs.

## **9 / INFORMATION AUX CLUBS**

- **Les modifications aux statuts du District résultant des modifications apportées aux statuts-types des Districts**

Je fais référence au document qui a été adressé à tous les clubs en vue de la présente Assemblée Générale.

L'article 19 des statuts du District prévoit que :

*« Les modifications engendrées aux présents Statuts résultant des dispositions votées en Assemblée Fédérale ne sont pas soumises au vote de l'Assemblée Générale du District mais qu'elles sont toutefois inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire, présentées et commentées aux membres ».*

A ce jour, conformément à l'article 12.4 des statuts-types des Districts, l'aliénation d'un bien immobilier ou la constitution d'hypothèques doit être soumise à la validation du COMEX avant d'être présentée à l'Assemblée Générale du District.

Cette disposition, qui a pour objectif d'éviter le financement de l'exploitation par la cession du patrimoine, oblige les Districts à demander l'accord de la F.F.F. pour vendre un bien immobilier.

A contrario, la F.F.F. n'exerçait jusqu'alors aucun contrôle sur les décisions d'investissements immobiliers des Districts, qui peuvent pourtant s'engager sur des durées longues et sur des obligations financières parfois très importantes.

Il s'est avéré que certains projets avaient conduit certains Districts à supporter des obligations financières plus importantes que celles initialement identifiées, faisant ainsi peser un risque sur leur santé financière.

La F.F.F., appelée en recours, a dû répondre à ces difficultés en se portant garante des engagements financiers pris pour un montant important.

En sa qualité d'organe de tutelle, la F.F.F. devait donc se doter d'un processus de contrôle renforcé, visant à autoriser les Districts à réaliser un investissement immobilier et ainsi éviter que la F.F.F. risque de supporter des engagements pris par autrui.

Cela impliquait, notamment, de modifier les statuts-types des Districts.

L'Assemblée Fédérale a donc adopté, le 18 juin 2022, la modification ci-après aux statuts-types des Districts :

| <b>Texte précédent</b>   | <b>Nouveau texte</b>  |
|--|---|
| <b>Article 12.4 - Attributions de l'Assemblée Générale</b><br><br>[...]<br>Les délibérations de l'Assemblée Générale relatives aux aliénations des biens immobiliers dépendant de la dotation et à la constitution d'hypothèques ne sont valables qu'après approbation du Comité Exécutif de la FFF. | <b>Article 12.4 - Attributions de l'Assemblée Générale</b><br><br>[...]<br>Les délibérations de l'Assemblée Générale relatives aux <b>acquisitions ou</b> aliénations des biens immobiliers dépendant de la dotation et à la constitution d'hypothèques ne sont valables qu'après approbation du Comité Exécutif de la FFF. |

L'Assemblée Générale doit prendre acte de cette modification statutaire.

Des questions ?

(pas de questions)

**L'Assemblée Générale prend acte de cette modification statutaire.**

## **10 / INTERVENTION DE M. LUC MISEREY, DU SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS DES YVELINES**

### ➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je passe maintenant la parole à M. Luc MISEREY, du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines.

Je rappelle que M. Luc MISEREY, qui a été notre Conseiller Technique Départemental pendant quelque temps, est le Référent football au sein du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport des Yvelines.

Lors de notre dernière Assemblée Générale, c'était Mme Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE, j'espère, Luc, que tu vas être aussi bon !

### ➤ **M. Luc MISEREY, du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines**

Ça va être difficile Président, le niveau était très élevé avec Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE, notre ancienne cheffe du service, mais aussi un certain nombre de fois, Capitaine de l'équipe de France de Handball et qui nous a quittés pour rejoindre la Fédération Française de Handball où elle est Directrice Technique Nationale Adjointe, donc pour finir sa carrière dans sa discipline de prédilection.

Bon vent à elle, et bon vent à Mme Rachel HERVET qui nous a rejoints, également à Aurélien RAMBAUD qui est inspecteur mais aussi son Adjoint et dont je vous parlerai plus tard.

Les comptes reviennent à la normale, j'ai bien entendu aussi Président que ce qui ne revient pas à la normale, c'est l'esprit sportif et nous y sommes tous très très attachés.

On sait très bien que le District assume ses responsabilités, il augmente les sanctions, mais quand on est seul à le faire ça ne résout pas le problème qui se résout aussi par une autre prise de conscience, par donner davantage de sens et d'esprit de responsabilité.

Vous avez là un rôle, vous les clubs, particulier à jouer.

Très souvent, vous subissez un certain nombre de situations et c'est pour cela que nous avons développé l'Esprit Sportif Partagé dans les Yvelines en associant les autres disciplines de sport collectif que sont le basket, le rugby et le handball pour avoir des actions communes.



Donc, il faut que l'on redouble d'efforts par rapport à cela parce que tout d'abord, cela nuit au jeu, ensuite cela nuit aux clubs et aux équipes et enfin cela nuit à des personnes qui n'arrivent pas se maîtriser suffisamment. Il y a sans doute un travail plus important à faire pour les accompagner dans ce cadre-là.

Je ne peux qu'attirer votre vigilance là-dessus, il faut des sanctions punitives, il faut des sanctions éducatives aussi et qui sont prises par le District mais elles peuvent également être prises par vous-mêmes en interne.

C'est donc extrêmement important et en vous disant cela, je ne cherche bien évidemment surtout pas à culpabiliser mais bien au contraire parce que, le plus souvent, vous êtes un petit peu otages de certains comportements, de certains caractériels, et si, à un moment donné, l'ensemble de la communauté éducative ne se rassemble pas pour peser de tout son poids par rapport à ça, on n'arrivera pas à avancer. Il est important de renforcer les liens et de renforcer les initiatives dans ce cadre-là.

Dans ce cadre-là, Président, on a un vieux serpent de mer qui s'appelle l'Espace Réparation qu'on a essayé de porter avec l'Esprit Sportif Partagé mais pour l'instant, nous n'avons pas réussi à aboutir.

C'est pour cela que je tenais à souligner la présence d'Aurélien RAMBAUD qui nous a rejoints au 1<sup>er</sup> septembre, parce qu'il s'est accaparé ce dossier. On espère.

Là encore pour agir, il faut être rassemblés de manière complémentaire et dans cet Espace Réparation, l'esprit, c'est d'associer au sport, d'autres institutions de l'Etat que sont la justice, la police, la gendarmerie, la protection judiciaire de la jeunesse, l'éducation spécialisée, etc.

L'objectif est de lutter contre la récidive et contre le sentiment d'impunité. On espère arriver à mener à bien ce projet. Ce sera, vous le verrez, sans moi, puisque, comme Michel (ROBLES) qui vous a quittés pour partir à la retraite et j'en profite pour souhaiter la bienvenue à votre nouveau Conseiller Technique Départemental, je vais partir prochainement en retraite.

Avec Michel ROBLES, nous étions rentrés à la Commission Technique en 1986 ou 1987.

J'espère donc que tout cela se mettra en place. Je vous souhaite le meilleur pour la suite et avec un accent particulier sur cet esprit sportif.

Merci à vous et bon courage pour tout ce que vous faites, meilleure continuation et si l'on ne se voit pas lors d'une prochaine Assemblée Générale, peut-être qu'on se reverra sur un terrain.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Merci Luc.

Luc MISEREY vient de nous dire qu'il ne verrait pas l'institution d'un Espace Réparation du fait de son départ en retraite.

Mais sa situation nouvelle de retraité lui donnera du temps libre.

Je lui indique donc que, comme Sandrine SANCHEZ l'a dit tout à l'heure, le District a besoin de Bénévoles et qu'il sera bien entendu le bienvenu s'il décide de nous rejoindre.

Je passe maintenant la parole à M. Franck BARDET, Conseiller Technique Départemental - Développement et Animation des Pratiques, qui va aborder la question de l'organisation des plateaux de la catégorie U 7.

**11 / INTERVENTION DE M. FRANCK BARDET, CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL - DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES**

➤ **M. Franck BARDET, Conseiller Technique Départemental - Développement et Animation des Pratiques**

M. Franck BARDET présente les nouveautés concernant la mise en place des plateaux en catégories U 7.

Ces nouveautés sont disponibles sur le diaporama diffusé [ici](#).

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Merci.

Avant de passer à la clôture de l'Assemblée Générale, nous allons procéder aux traditionnelles remises de dotations et de récompenses.

## **11 / REMISES DE DOTATIONS ET DE RECOMPENSES**

Nous allons commencer par la remise des récompenses liées à l'Esprit Sportif.

Je passe pour cela la parole à M. Pierre GUILLEBAUX, notre Vice-Président Délégué.

### **🇫🇷 REMISE DE RECOMPENSES LIEES A L'ESPRIT SPORTIF SENIORS**

➤ **M. Pierre GUILLEBAUX, Vice-Président Délégué du District**

Bonsoir à toutes et à tous,

Nous allons donc remettre des bons d'achat aux clubs lauréats du Challenge Esprit Sportif Seniors.

Malheureusement, comme l'a souligné le Président tout à l'heure, parfois les lauréats ne sont pas là et bien que les joueurs le méritent, personne ne vient et personne ne prévient.

Nous avons quand même 3 clubs qui sont présents et ce sont les meilleurs puisque ce Challenge est calculé pour les clubs qui ont 1 équipe en jeu et 1 seule est récompensée.

Il y a également les clubs qui ont plusieurs équipes dans les 4 premières Divisions, le nombre d'arbitres officiels ne permettant pas d'en désigner sur toutes les rencontres.

Les clubs lauréats qui sont présents sont les suivants :

• **Classement 1 équipe :**

A.S.M. CHAMBOURCY                      600 €

*(applaudissements)*

• **Classement 2 équipes ou plus :**

1. U.S. JOUY EN JOSAS                      1 000 €  
2. U.S. LE PECQ                              700 €

*(applaudissements)*

Les bons d'achat de matériel sont à utiliser chez l'équipementier du District, la société EKINSPOORT.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Nous allons terminer avec la remise des dotations attribuées par le District dans le cadre de « l'Opération Jeunesse Licences Plus ».

Je passe pour cela la parole à M. Thierry MOURAUX, Trésorier Général Adjoint du District.

### **🇫🇷 REMISE DE DOTATIONS DANS LE CADRE DE L'« OPERATION JEUNESSE LICENCES PLUS »**

➤ **M. Thierry MOURAUX, Trésorier Général Adjoint du District**

On va donc procéder à une nouvelle remise de récompenses.

Je vais vous parler de l'« Opération Jeunesse Licences Plus ».

Comme vous le savez, le District avait lancé, lors de la saison 2014 / 2015, son « Opération Jeunesse Licences Plus », qui avait pour but d'aider, sous forme de dotations en matériels d'une valeur de 750 €, les clubs dont les effectifs Jeunes (U 6 à U 13) étaient supérieurs d'au moins 20 % à ceux de la saison précédente.

Une condition importante était requise : qu'il ne s'agisse pas de licenciés venant d'un autre club, étant précisé en outre que ne bénéficiaient pas de cette opération les clubs déjà attributaires d'une dotation lors de la même saison. La dépense avait été de 15 750 €.

Pour les saisons suivantes, le Comité avait décidé de renouveler cette opération au profit des clubs dont les effectifs Jeunes étaient supérieurs à ceux de la saison précédente.

10 clubs avaient ainsi été dotés pour la saison 2015 / 2016, 14 pour la saison 2016 / 2017, 8 pour la saison 2017 / 2018, 17 pour la saison 2018 / 2019 et 13 pour la saison 2019 / 2020.

Si cette opération n'avait pu intervenir lors de la saison 2020 / 2021, ce sont 22 clubs qui en ont été bénéficiaires lors de la saison 2021 / 2022, sous la forme de 60, 45 ou 30 ballons taille 4 (selon le niveau de l'augmentation de l'effectif), soit un total de 1 005 ballons.

Pour la saison 2021 / 2022, le Comité a décidé de renouveler "l'Opération Jeunesse Licences Plus", au profit des 10 clubs suivants, dont les effectifs Jeunes U 6 à U 13 (hors joueurs venant d'un autre club), sont significativement supérieurs à ceux de la saison passée.

Il s'agit, par ordre alphabétique, des clubs suivants :

A.S. BUCHELOISE  
E.F.C. ECQUEVILLY  
O.S.C. ELANCOURT  
E.S. GUYANCOURT  
A.S. LA VESGRE  
A.S.L. MESNIL SAINT-DENIS  
A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX  
R.C. 78 NEAUPHLE PONTCHARTRAIN  
F.C. REGION HOUDANAISE  
F.C. TESSANCOURT

Nous remettons donc à ces 10 clubs un bon d'achat de matériel de 750 €, à utiliser chez l'équipementier du District, la société EKINSPOORT.

Les clubs récompensés dans le cadre de l'« Opération Jeunesse Licences Plus » peuvent s'approcher pour la photo.

*(applaudissements)*

oooooooo

## **CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **➤ M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Avant de nous quitter, je voudrais, au nom de l'ensemble des membres du Comité de Direction, vous remercier à nouveau pour ce que vous faites, toutes et tous, pour le Football Yvelinois, vous souhaiter de passer d'excellentes fêtes de fin d'année, et vous exprimer, dès maintenant, pour vous, pour votre club, pour votre famille, et tous ceux qui vous sont chers, nos meilleurs vœux pour l'année 2023.

oooooo

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président Jean-Pierre MEURILLON prononce la clôture de l'Assemblée Générale à 20 h 10, et il invite tous les Délégués à partager le verre de l'amitié.

***Pot de l'amitié***

**ANNEXE 1**

**DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL**



**COMPTE-RENDU FINANCIER DE LA SAISON 2021 / 2022**

Conformément aux statuts de notre Association, nous présentons à votre assentiment le Compte de résultat de l'exercice 2021 / 2022 et le Bilan arrêté au 30 juin 2022, préalablement examinés et vérifiés par notre Expert-comptable et notre Commissaire aux comptes.

**ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT**

Il s'agit de vous présenter le Compte de résultat de la saison 2021 / 2022, et comme les saisons précédentes, pour en faciliter la lecture, nous avons différencié le résultat d'exploitation du résultat global de l'exercice.

Rappelons que le résultat d'exploitation est en effet le reflet de la vie courante du District, avec ses charges et ses produits.

Il est ensuite tenu compte des Charges Financières, le cas échéant, et des Charges Exceptionnelles, ainsi que des Produits Financiers et des Produits Exceptionnels qui ont été, durant plusieurs saisons, fortement impactés par les opérations liées au transfert du siège du District.

Ensuite, il nous paraissait intéressant, comme cela a été fait lors des années précédentes, de comparer, les comptes du dernier exercice clos à ceux de l'exercice précédent.

Il est clair toutefois que, comme la saison précédente, cette comparaison a ses limites, les saisons 2019 / 2020 et 2020 / 2021 étant en effet tout à fait particulières dès lors que, du fait de la crise sanitaire, la première a été brutalement et définitivement interrompue le 17 mars 2020 et que lors de la suivante, toutes les compétitions ont été suspendues le 29 octobre 2020, puis arrêtées définitivement, à l'exception de quelques compétitions nationales expressément listées dans la décision du Comité Exécutif de la F.F.F. du 24 mars 2021.

C'est ainsi que, de ce fait, lors de ces 2 saisons, de nombreuses manifestations n'avaient pu être organisées par le District (Finales départementales du Festival Foot U 13 et U 13 F, Journée du Football Féminin, Finales des Coupes des Yvelines Futsal, Finales des Coupes des Yvelines, Soirée des Champions, Journée Nationale des Débutants, Assemblée Générale d'été, ...).

De même, certaines actions n'avaient pu se concrétiser, comme, par exemple, l'« Opération Jeunesse Licences Plus », qui a pour but d'aider, sous forme de dotations en matériels, les clubs dont les effectifs Jeunes (U 6 à U 13) sont supérieurs d'au moins 20 % à ceux de la saison précédente.

Par ailleurs, le Comité de Direction du District avait décidé de l'octroi de plusieurs aides aux clubs Yvelinois (Fonds National de Solidarité, à raison d'1 € par licencié(e), remboursement des droits d'engagements, aides à l'achat de matériels).

Cela a bien entendu eu des conséquences directes sur certaines des dépenses du District, mais également sur certaines de ses ressources (recettes administratives, attribution sur licences, droits de changement de club, etc...).

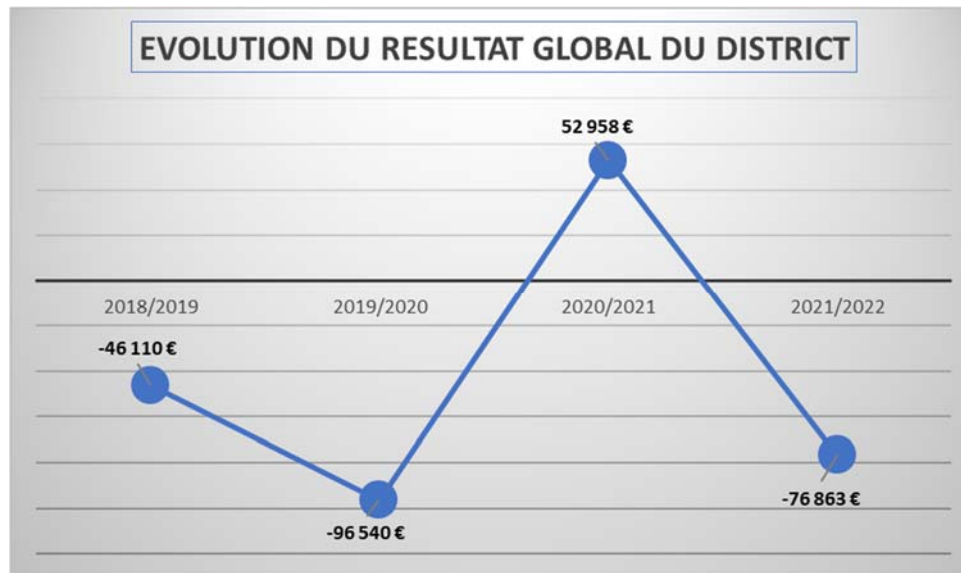
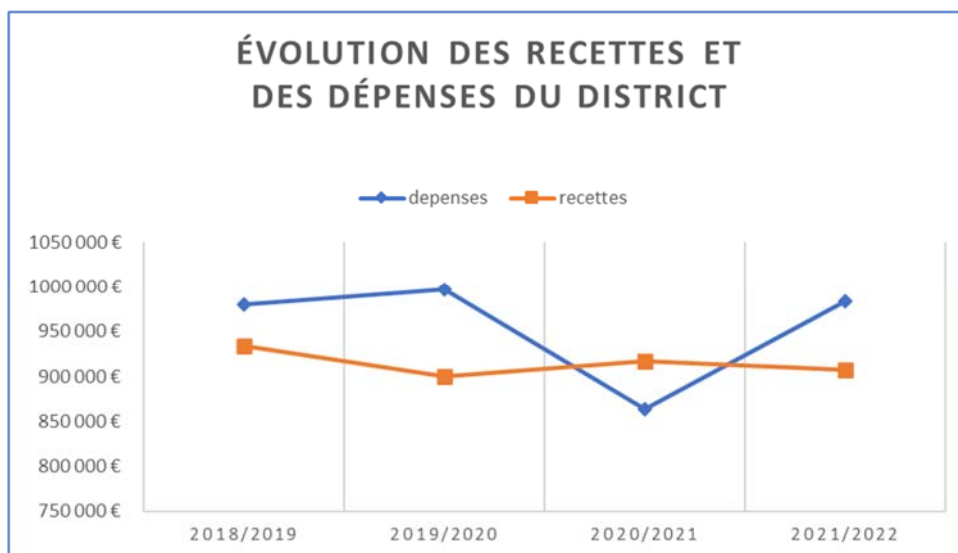
Par ailleurs, pour la saison 2020 / 2021, le District avait demandé et obtenu diverses aides de l'Etat, dans le cadre des mesures d'aides économiques d'urgence mises en place en faveur des entreprises touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de l'épidémie de Covid-19 (indemnisation de l'activité

partielle, Fonds de Solidarité, exonération de cotisations sociales patronales et aide au paiement des cotisations sociales).

Le montant de ces aides avait atteint, lors de cette saison 2020 / 2021, un total de **212 442 €**, ce qui est considérable et ce qui avait permis au District de faire face, de façon très efficace, à une situation pour le moins complexe.

Tous ces éléments ont bien sûr pour conséquence de rendre moins pertinente la comparaison entre les comptes de la saison 2020 / 2021 et ceux de la saison 2021 / 2022.

Les graphiques qui suivent montrent comment la situation a évolué depuis la saison 2018 / 2019, dernière saison avant Covid, puis lors des saisons 2019 / 2020 et 2020 / 2021, puis enfin lors de la saison 2021 / 2022 :



Dans ce contexte, on peut observer les divers points suivants, pour lesquels il y a lieu de produire un certain nombre d'explications.

## 1 - SUR LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le niveau global des produits d'exploitation est un peu inférieur à celui de l'exercice 2020 / 2021 (- 2,05 %, soit - 18 661 €).

L'analyse en détail des produits montre des différences significatives, qui se répartissent et s'expliquent de la manière suivante :

## A) - Les Ventes Administratives sont en très forte hausse (+ 45,57 %, soit + 198 306 €)

On notera que cette hausse fait suite à de très fortes baisses constatées qui avaient été constatées lors des saisons 2019 / 2020 (- 12,83 %, soit - 83 224 €) et 2020 / 2021 (- 23,06 %, soit - 130 418 €).

|  |             |
|--|-------------|
| ✚ - Produit des manifestations           | + 7 523 €   |
| ✚ - Engagements                          | - 4 519 €   |
| ✚ - Partenariat                          | - 8 320 €   |
| ✚ - Inscriptions stages                  | + 13 880 €  |
| ✚ - Recettes administratives             | + 162 313 € |
| ✚ - Quote-part sur licences enregistrées | + 27 840 €  |
| ✚ - Droits de changement de club         | - 6 508 €   |

Le produit des manifestations revient à son niveau habituel après que, la saison précédente, les diverses manifestations du District n'avaient pas pu être organisées.

S'agissant des engagements, rappelons que le Comité de Direction avait décidé, le 21 septembre 2021, l'exonération de l'ensemble des droits d'engagements dans les compétitions du District, et donc la dispense des droits d'engagements dans les Critériums et les Challenges du Football d'Animation et dans les Coupes des Yvelines et du Comité, ainsi que la restitution intégrale des droits d'engagements dans les Championnats du District, droits qui avaient été payés à la Ligue lors des engagements.

Cela explique la baisse du montant des engagements, étant précisé que la restitution figure par ailleurs, au poste des Charges exceptionnelles.

S'agissant du partenariat, il est en baisse, du fait qu'il a été mis fin au partenariat qui avait été noué avec l'équipementier du District (Intersport), qui posait des difficultés de fonctionnement et qui s'est trouvé dans l'incapacité de répondre aux demandes du District.

C'est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la société EKINSPOORT qui est l'équipementier du District.

Pour les droits d'inscription aux stages de formation, il convient de rappeler que les conditions dans lesquelles les droits d'inscription aux C.F.F., aux Certifications, aux Formations Initiales en Arbitrage et aux formations du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants (P.F.F.D.) ont été versés par les clubs ont été modifiées par la Ligue au cours de la saison 2021 / 2022.

Au début de la saison, la Ligue encaissait les droits d'inscriptions, à charge pour elle d'en rétrocéder une partie aux Districts dans les conditions suivantes :

|  | Part Ligue |
|--|------------|
| 50 € (sur 80 €) pour les C.F.F.                            | 30 €       |
| 45 € (sur 60 €) pour les Certifications                    | 15 €       |
| 60 € (sur 90 €) pour les Formations Initiales en Arbitrage | 30 €       |
| 25 € (sur 40 €) pour les Formations du P.F.F.D.            | 15 €       |

En cours de saison, il a été décidé par la Ligue que les droits seraient encaissés par les Districts, à charge pour eux d'en reverser une partie à la Ligue :

|  | Part District |
|--|---------------|
| 8 € (sur 80 €) pour les C.F.F.                             | 72 €          |
| 6 € (sur 60 €) pour les Certifications                     | 54 €          |
| 40 € (sur 90 €) pour les Formations Initiales en Arbitrage | 30 €          |
| 20 € (sur 40 €) pour les Formations du P.F.F.D.            | 20 €          |

Le montant net des droits d'inscription aux stages revenant au District atteint 39 270 €.

S'agissant des Recettes administratives, la hausse très importante (+ 162 313 €) est la conséquence directe de la reprise des compétitions du District.

Le montant de la quote-part sur licences enregistrées est bien entendu directement lié au nombre de licences délivrées aux clubs Yvelinois.

Le nombre total de licences a très fortement augmenté pour la saison 2021 / 2022 (43 519 licences au lieu de 36 859), soit + 6 660 licences et + 18,07 %.

Pour rappel, les licences étaient au nombre de 40 095 lors de la saison 2019 / 2020.

La hausse par rapport à ladite saison est donc de 3 424 licences, soit + 8,54 %.

Le montant de l'attribution revenant au District sur le tarif des licences a augmenté, pour la saison 2021 / 2022 de 13,15 %, soit + 27 840 €.

Mais si le taux d'augmentation est ainsi très inférieur à celui du nombre de licences, c'est du fait que l'augmentation du nombre de licencié(e)s a concerné, pour 61 %, le Football d'Animation (+ 4 082 licencié(e)s), pour lequel le tarif des licences est le moins élevé.

Enfin, le montant des droits de changement de club a lui aussi baissé (- 6 508 €, soit - 8,34 %), après avoir augmenté durant plusieurs saisons, puis avoir baissé lors de la saison 2020 / 2021.

A ce sujet, on peut penser que la limitation à 4, au lieu de 6 précédemment, du nombre maximum de joueurs ou joueuses titulaires d'une licence Mutation pouvant figurer sur la feuille de match des compétitions de jeunes devrait avoir pour conséquence, à compter de la saison 2022 / 2023, de réduire le nombre de changements de clubs.

## **B) - Les Subventions d'Exploitation sont en forte baisse (- 26,83 %, soit - 92 194 €)**

|  |   |          |
|--|---|----------|
| ✚ - Conseil Départemental des Yvelines | - | 1 450 €  |
| ✚ - Agence Nationale du Sport          | - | 3 000 €  |
| ✚ - Agence Nationale du Sport (Emploi) | - | 5 500 €  |
| ✚ - Subventions diverses               | - | 80 894 € |

La subvention du Conseil Départemental des Yvelines, qui était, en 2021, de 42 900 € a été un peu réduite en 2022, à 40 000 €, soit une baisse de 6,76 %.

Le montant imputable à la saison 2021 / 2022 est ainsi de 41 450 €.

S'agissant de la subvention de l'Agence Nationale du Sport, qui a remplacé le Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S), il y a lieu de rappeler que le District avait obtenu pour l'année civile 2021 une aide de 33 000 €, ce qui avait fixé le montant imputable à la saison 2020 / 2021 à 33 500 €.

Pour l'année 2022, l'aide obtenue est de 28 000 €, soit une baisse de 5 000 € (- 15,15 %), ce qui fixe le montant imputable à la saison 2021 / 2022 à 30 500 €.

Rappelons que, de son côté, la part globale attribuée aux clubs Yvelinois avait très fortement diminué en 2019 puisqu'elle était passée de 63 000 € à 33 125 €, soit une baisse de 47,42 % et qu'elle a ensuite été fixée :

. en 2020, à 36 437 €, soit + 10,00 %

. en 2021, à 37 437 €, soit + 2,74 %

. en 2022, à 33 102 €, soit - 19,50 %

Par ailleurs, la subvention de l'Agence Nationale du Sport attribuée au titre de l'emploi, qui est dégressive, a atteint, pour la saison 2021 / 2022, 5 000 € contre 10 500 € la saison précédente, ce qui était prévu.

Enfin, figurait au Compte de résultat de l'exercice 2020 / 2021, à titre de Subventions diverses, une somme totale de **80 968 €**, correspondant aux aides demandées et obtenues par le District pour la période de novembre 2020, date de la suspension des compétitions, à fin juin 2021, date de la fin de saison, et attribuées par le Fonds de Solidarité à destination des entreprises touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de l'épidémie de Covid-19.

A cette somme, s'ajoutaient, d'une part une aide de 1 013 €, obtenue de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France pour l'acquisition de matériels nécessaires du fait du Covid-19, et d'autre part les subventions versées par l'Etat au titre des Services Civiques du District.

Le montant total atteignait 83 418 €.

Ne subsistent sur le poste des Subventions diverses, pour la saison 2021 / 2022, que les seules subventions versées par l'Etat au titre des Services Civiques, soit une somme de 2 523 €.

### C) - Les Transferts de Charges sont en très forte baisse (- 95,59 %, soit - 124 706 €)

- Participation chômage partiel et aide de l'Etat liée à la pandémie - 124 445 €.

On rappellera que figuraient au Compte de résultat de la saison 2020 / 2021, pour un montant total de 130 461 €, les diverses aides qui avaient été demandées et obtenues par le District du fait des conséquences de la pandémie :

|   |          |
|---|----------|
| . Exonération de charges patronales (U.R.S.S.A.F.) sur les salaires de novembre 2020 à juin 2021  | 46 623 € |
| . Aide au paiement de cotisations (20 %, puis 15 %) sur les salaires de novembre 2020 à juin 2021 | 40 554 € |
| . Indemnisation de l'activité partielle   | 43 284 € |

La somme de 6 016 € qui figure au Compte de résultat de la saison 2021 / 2022 correspond aux reliquats de ces aides, dont le versement est intervenu après la clôture de l'exercice.

## 2 - SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION

Lors de la saison 2020 / 2021, les charges d'exploitation du District avaient bien entendu été directement et très fortement impactées par la crise sanitaire, dès lors que les compétitions du District avaient été suspendues le 29 octobre 2020, puis arrêtées définitivement le 24 mars 2021.

Les compétitions ne se s'étaient donc pratiquement pas déroulées et de très nombreuses manifestations du District n'avaient pu être organisées.

Le niveau global des charges d'exploitation avait donc été, lors de la saison 2020 / 2021, très inférieur à celui de l'exercice 2019 / 2020 (- 13,84 %, soit - 130 307 €).

La saison 2021 / 2022 ayant repris dans des conditions quasi-normales, le niveau global des charges d'exploitation a ainsi été très supérieur à celui de l'exercice 2020 / 2021 (+ 19,79 %, soit + 160 583 €).

On constate logiquement que les charges d'exploitation du District ont à nouveau atteint le niveau d'avant la pandémie (977 855 € lors de la saison 2018 / 2019 et 972 141 € lors de la saison 2021 / 2022).

L'analyse en détail des charges fait apparaître des différences parfois très significatives, qui se répartissent et s'expliquent de la manière suivante :

### A) - Les Achats sont en très forte hausse (+ 62,35 %, soit + 43 344 €)

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| - Matériels et équipements sportifs | + 3 055 €  |
| - Coupes, médailles                 | + 21 348 € |
| - Objets promotionnels              | + 6 572 €  |

C'est sur le poste des dépenses de matériels et équipements sportifs que le District finance, depuis la saison 2013 / 2014, l'« Opération Jeunesse Licences Plus », qui a pour but d'aider, sous forme de dotations en matériels d'une valeur de 750 €, les clubs dont les effectifs jeunes (U 6 à U 13) sont en forte augmentation (hors joueurs venant d'un autre club).

Si cette attribution n'avait pu intervenir lors de la saison 2020 / 2021, ce sont 22 clubs qui en ont été bénéficiaires lors de la saison 2021 / 2022, sous la forme de 60, 45 ou 30 ballons Taille 4 (selon le niveau de l'augmentation de l'effectif), soit un total de 1 005 ballons.

Le District a également procédé à l'attribution de 463 ballons aux clubs qui avaient engagé des équipes féminines U 11 F et U 13 F.

S'agissant de la fourniture de coupes et médailles et des objets promotionnels, la hausse s'explique, outre par la reprise des activités du District, par le renouvellement des trophées qui sont remis chaque saison lors des Finales des Coupes des Yvelines et des Coupes du Comité.



**B) - Les Charges Extérieures sont également en très forte hausse (+ 81,66 %, soit + 58 311 €)**

|                                    |            |
|------------------------------------|------------|
| ✚ - Manifestations diverses        | + 29 577 € |
| ✚ - Stages, formations, détections | + 18 454 € |
| ✚ - Services extérieurs            | + 6 713 €  |

Le montant des dépenses des manifestations diverses est revenu à son niveau normal, du fait que, comme déjà indiqué, les diverses manifestations du District ont pu à nouveau être organisées lors de la saison 2021 / 2022.

Il en est de même pour le poste Stages, formations, détections, ainsi que pour le poste Services extérieurs qui concerne le ménage des locaux du District qui a été à nouveau assuré après avoir été interrompu du fait de la pandémie.

**C) - Les Autres Charges Extérieures sont aussi en très forte hausse (+ 85,80 %, soit + 45 845 €)**

|                                       |            |
|---------------------------------------|------------|
| ✚ - Frais de déplacements             | + 35 591 € |
| ✚ - Frais de missions, réceptions     | + 12 559 € |
| ✚ - Autres services extérieurs divers | - 2 993 €  |

Là également, le retour à une activité normale du District explique les augmentations constatées, les dépenses revenant à leur niveau d'avant Covid.

Quant à la baisse du poste Autres services extérieurs divers, il faut rappeler que la hausse constatée lors de la saison 2020 / 2021 était liée, ponctuellement, au recours, lors de l'Assemblée Générale électorale du 17 octobre 2020, à un système de vote électronique ainsi qu'au concours d'un huissier de justice.

**D) - Les Impôts et Taxes sont en hausse (+ 19,87 %, soit + 5 926 €)**

|                        |           |
|------------------------|-----------|
| ✚ - Organismes sociaux | + 6 040 € |
|------------------------|-----------|

La hausse porte sur le montant de la taxe sur les salaires qui est due sur les rémunérations du personnel, étant rappelé que le montant pour la saison 2020 / 2021 avait été calculé sur une base qui avait été réduite du fait de l'indemnisation de l'activité partielle.

**E) - Les Frais de Personnel sont en hausse (+ 3,30 %, soit + 15 772 €)**

|                      |            |
|----------------------|------------|
| ✚ - Rémunérations    | + 11 681 € |
| ✚ - Charges sociales | + 4 155 €  |

Les charges de personnel ont bien entendu évolué dans les conditions résultant de la Convention Collective des Personnels Administratifs et Assimilés du Football.

**F) - Les Dotations aux Amortissements et aux Provisions sont en baisse (- 11,73 %, soit - 12 926 €)**

|                                  |            |
|----------------------------------|------------|
| ✚ - Dotations aux amortissements | + 7 476 €  |
| ✚ - Provision retraite           | - 17 234 € |
| ✚ - Provisions diverses          | - 3 168 €  |

Le calcul des dotations aux amortissements est lié aux conditions et à la durée d'amortissement de certains matériels.

Rappelons que les durées d'amortissement sont fixées, pour le bâtiment à 20 ans, pour les travaux d'aménagement à 10 ans, et pour le matériel, à 3 ou 5 ans.

Le montant des dotations aux amortissements progresse un peu du fait qu'il a été procédé, durant l'exercice 2021 / 2022, à des remplacements de matériels informatiques ainsi qu'à l'installation de matériels permettant la tenue de réunions en visioconférence.

On notera que les amortissements ont trait, pour une très grande partie (71 000 € sur 96 454 €), aux opérations liées à l'acquisition et à l'aménagement du siège du District.

Par ailleurs, le montant de la somme affectée à la provision pour départ en retraite du personnel résulte de l'application du mode de calcul qui a été fixé, voici plusieurs saisons, en accord avec notre Expert-comptable.

La somme de 18 005 € afférente à l'exercice 2020 / 2021 correspondait, de façon ponctuelle, à l'application de ce mode de calcul, du fait qu'un salarié avait atteint une ancienneté de 20 ans dans ses fonctions au District et que deux salariés avaient atteint une ancienneté de 10 ans.

Enfin, la somme de 3 168 € qui figurait, lors de la saison 2021 / 2022, au titre de provisions diverses, correspondait à une provision pour dépréciation de stock qu'on ne retrouve pas pour la saison 2021 / 2022.

\*\*\*\*\*

**Le résultat d'exploitation** de la saison 2021 / 2022 est ainsi un **déficit de 81 498 €**, montant un peu plus élevé que celui qui figurait dans le Compte prévisionnel présenté lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2022 (64 036 €), mais proche de celui qui figurait au Budget prévisionnel (91 300 €).

Ce déficit représente 9,15 % du montant total annuel des recettes d'exploitation du District.

Pour mémoire, le résultat d'exploitation était, à l'issue de la saison 2018 / 2019, dernière saison avant Covid, déficitaire de 52 389 €.

\*\*\*\*\*

Par ailleurs, les comptes de l'exercice 2021 / 2022 comportent :

- des **Charges Exceptionnelles**

Il s'agissait, la saison précédente, pour un montant de 52 594 €, essentiellement des aides apportées aux clubs, en l'occurrence :

. la participation apportée par le District au Fonds National de Solidarité qui avait été créé par la F.F.F., dans le but de soutenir la reprise d'activité des clubs amateurs et de faire face aux répercussions économiques de la crise du Covid-19 lors du démarrage de la saison 2020 / 2021 (38 191 €),

. la somme correspondant à la restitution intégrale aux clubs Yvelinois du montant des engagements dans les Championnats du District et le Football d'Animation de la saison 2020 / 2021, ce qui avait été décidé par le Comité de Direction le 29 mai 2021 (14 403 €).

En outre, les droits d'engagements dans les Coupes des Yvelines, ce qui représentait une somme d'environ 14 000 €, n'avaient pas été recouverts.

La somme de 12 022 € correspond, comme déjà indiqué, à la restitution intégrale aux clubs des droits d'engagements dans les Championnats du District qui avaient été payés à la Ligue par les clubs lors des engagements.

- des **Produits Financiers**, pour un montant (339 €) à peine plus élevé que la saison 2020 / 2021 (251 €) mais très inférieur à ceux des saisons précédentes (754 € saison 2019 / 2020, 1 205 € saison 2018 / 2019, 1 149 € saison 2017 / 2018, 2 894 € saison 2016 / 2017).

Ils avaient même atteint 5 538 € (16 fois plus qu'aujourd'hui !) lors de la saison 2015 / 2016, mais les taux d'intérêt étaient alors d'un autre niveau qu'aujourd'hui.

- des **Produits Exceptionnels**, d'un montant de 16 319 €, dont 7 500 € correspondent à la reprise annuelle du 20<sup>ème</sup> de la subvention de 150 000 € qui a été allouée par la Fédération Française de Football pour l'opération d'acquisition et d'aménagement du nouveau siège.

Apparaît également une somme de 8 573 €, montant de l'indemnité obtenue de l'assureur du District à l'occasion d'un dégât des eaux.

On notera enfin que le Compte de résultat ne comporte pas de **Charges financières**, le seul emprunt du District étant celui qui avait été contracté en 2013, auprès de la Fédération, dans le cadre de l'opération

d'acquisition et d'aménagement du siège du District et qui a été consenti pour 10 ans, à taux 0, pour un montant de 150 000 €.

Le capital restant dû était, au 30 juin 2022, de 15 000 €.

Ce prêt sera intégralement remboursé à l'issue de l'exercice 2022 / 2023.

**Le résultat global de l'exercice 2021 / 2022** est ainsi un **déficit de 76 863 €**, montant un peu plus élevé que celui qui figurait dans le Compte prévisionnel présenté lors de l'Assemblée Générale du 18 juin 2022 (59 936 €), mais très proche de celui qui figurait au Budget prévisionnel (83 100 €).

Pour mémoire, le résultat global était, à l'issue de la saison 2018 / 2019, dernière saison avant Covid, déficitaire de 46 110 €.

Il convient enfin de souligner qu'un montant total de 96 454 € est constitutif de dotations aux amortissements, ce qui n'entraîne pas de décaissements.

Enfin, il faut rappeler que figurent dans les comptes du District, depuis l'exercice 2012 / 2013, la **valorisation de l'apport des Bénévoles au fonctionnement du District** (il s'agit de l'estimation de la valeur de leur travail).

Le calcul de cet apport, en fonction d'éléments objectifs (nombre d'heures de travail des Bénévoles et estimations sur la base de la valeur du S.M.I.C. chargé, avec application de coefficients), avait abouti à estimer le travail des Bénévoles :

. pour la saison 2018 / 2019, à 231 079 €,

. pour la saison 2019 / 2020, à 188 065 €,

. pour la saison 2020 / 2021, à 77 722 €.

Ce montant, calculé dans les mêmes conditions, atteint **197 128 €** pour la saison 2021 / 2022.

Cette somme, qui reste significative même si elle a été et reste en très forte diminution du fait des conséquences de la pandémie, démontre s'il en était besoin l'importance et le caractère indispensable de l'investissement des Bénévoles dans le fonctionnement du District.

Sans tous les Bénévoles qui œuvrent au sein du District, comment pourrions-nous faire fonctionner le Football Yvelinois ?

A cette somme de 197 128 €, s'ajoute bien entendu la somme de **16 006 €**, représentant les frais de déplacement de ces mêmes Bénévoles, tels qu'ils peuvent faire l'objet d'une réduction d'impôt sur le revenu dans le cadre de l'article 200 du Code général des impôts.

Rappelons à ce sujet que l'article 21 de la Loi du 16 août 2022 (Loi de finances rectificative pour 2022) a complété l'article 200 du Code général des impôts pour, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022, **aligner désormais le barème kilométrique applicable aux bénévoles sur celui appliqué aux salariés** pour évaluer leurs frais de déplacement lorsqu'ils optent pour le régime des frais réels.

Le total, soit **213 134 €**, représente :

. **19,31 % du montant total annuel des recettes courantes du District** (produits d'exploitation + valorisation du bénévolat et déplacements des Bénévoles, soit 1 103 777 €),

. **84,78 % du total des diverses subventions d'exploitation** (251 383 €) obtenues par le District pour son fonctionnement durant la saison 2021 / 2022.

Que tous les Bénévoles qui œuvrent au sein du District des Yvelines en soient remerciés, car c'est bien à leur investissement que nous devons le bon fonctionnement du Football dans les Yvelines.

○○○○○○○

**Pour conclure :**

La diminution, significative, encore mesurée mais qui ne le restera sans doute pas, de certaines subventions peut, nous le savons, fragiliser un équilibre financier qu'il nous faut pourtant nécessairement préserver dans l'intérêt des clubs.

Il va sans dire que l'effort de gestion et la maîtrise des dépenses doivent demeurer la règle si nous voulons poursuivre, dans les meilleures conditions, la mission de notre District, qui est de proposer aux clubs Yvelinois l'ensemble des prestations qu'ils sont en droit d'en attendre (gestion des compétitions, formations, lutte contre les incivilités, valorisation de l'esprit sportif, etc.), dans un contexte où il est en outre indispensable de tenir compte des grandes difficultés auxquelles les clubs sont eux-mêmes confrontés.

Pour ce faire, pour les saisons à venir, le District devra impérativement continuer de faire preuve d'anticipation et de rigueur.

---

**compte de résultat**

EXERCICE 2021 - 2022

| <b>C H A R G E S</b>                     |                    | <b>P R O D U I T S</b>                           |                    |
|--|--------------------|--|--------------------|
|  | <b>CR21/22</b>     |  | <b>CR21/22</b>     |
| <b>60 ACHATS</b>                         | <b>112 397 €</b>   | <b>70 VENTES ADMINISTRATIVES</b>                 | <b>633 501 €</b>   |
| Matériels et équipements sportifs        | 44 755 €           | Produits des manifestations                      | 7 523 €            |
| Fourn. entret. & petits matériels        | 4 934 €            | Engagements                                      | 10 594 €           |
| EDF                                      | 16 630 €           | Abonnements                                      | 16 990 €           |
| Fournitures de bureau                    | 15 710 €           | ventes diverses                                  | 9 098 €            |
| Coupes, médailles                        | 21 348 €           | Partenariat                                      | 13 000 €           |
| Objets promotionnels                     | 9 020 €            | Inscriptions stages                              | 38 205 €           |
|  |                    | Recettes administratives                         | 212 736 €          |
| <b>61 CHARGES EXTERIEURES</b>            | <b>129 716 €</b>   | Licences enregistrées                            | 239 493 €          |
| Crédit bail, locations                   | 6 600 €            | Cotisations des Clubs                            | 14 335 €           |
| Entretien, travaux, maintenance          | 21 365 €           | Droits de changement de clubs                    | 71 527 €           |
| Assurances diverses                      | 6 299 €            |  |                    |
| Manifestations diverses                  | 30 688 €           | <b>74 SUBV. D'EXPLOITATION</b>                   | <b>251 383 €</b>   |
| Stages formations, détections            | 44 752 €           | F.F.F. - diverses                                | 49 714 €           |
| Services extérieurs                      | 12 053 €           | L.P.I.F.F. fonctionnement                        | 56 196 €           |
| Documentation générale                   | 5 959 €            | Conseil Départemental Convention                 | 41 450 €           |
| Subventions accordées                    | 2 000 €            | A.N.S convention                                 | 30 500 €           |
|  |                    | A.N.S. emploi                                    | 5 000 €            |
| <b>62 AUTRES CHARGES EXT.</b>            | <b>99 276 €</b>    | Subv diverses                                    | 2 523 €            |
| Honoraires                               | 23 524 €           | L.F.A. Convention                                | 66 000 €           |
| Pourboires et dons                       | 1 469 €            |  |                    |
| Frais de déplacts                        | 45 117 €           | <b>75 AUTRES PRODUITS</b>                        | <b>4 €</b>         |
| Frais de missions, réceptions            | 17 396 €           | Produits divers de Fonctionnement                | 4 €                |
| Frais d'affranchissement,téléphone       | 9 072 €            |  |                    |
| Autres sces. ext. divers                 | 2 697 €            | <b>78 REPRISES S/AMORT. PROV. &amp; ENGAGTS.</b> | <b>- €</b>         |
|  |                    | Reprise sur prov                                 | - €                |
| <b>63 IMPOTS ET TAXES</b>                | <b>35 753 €</b>    |  |                    |
| Organismes sociaux                       | 20 229 €           | <b>79 TRANSFERTS DE CHARGES</b>                  | <b>5 755 €</b>     |
| Impôts et taxes divers                   | 15 524 €           | Indemnités journalières Séc.sociale              | - 261 €            |
|  |                    | Remboursement divers                             | - €                |
| <b>64 FRAIS DE PERSONNEL</b>             | <b>492 999 €</b>   | Aide Etat (charges/chomage partiel)              | 6 016 €            |
| Rémunérations                            | 364 621 €          |  |                    |
| Charges sociales                         | 127 133 €          | <b>TOTAL EXPLOITATION</b>                        | <b>972 141 €</b>   |
| Autres charges                           | 1 245 €            | <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>                   | <b>- 81 498 €</b>  |
|  |                    |  |                    |
| <b>65 AUTRES CHARG. GEST. CTE.</b>       | <b>4 777 €</b>     | <b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>                    | <b>339 €</b>       |
| Charges diverses                         | 4 777 €            | Intérêts sur livrets                             | 339 €              |
|  |                    | produits divers                                  | - €                |
| <b>68 DOTAT. AMORT. PROV. &amp; ENGA</b> | <b>97 225 €</b>    | <b>RESULTAT FINANCIER</b>                        | <b>339 €</b>       |
| Dotations amortissements                 | 96 454 €           | <b>RESULTAT COURANT</b>                          | <b>- 81 159 €</b>  |
| Provision retraite                       | 771 €              |  |                    |
| Divers                                   | - €                | <b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>                 | <b>16 319 €</b>    |
|  |                    | Produits divers                                  | 16 319 €           |
| <b>TOTAL EXPLOITATION</b>                | <b>972 141 €</b>   | <b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>                     | <b>4 297 €</b>     |
|  |                    |  |                    |
| <b>66 CHARGES FINANCIERES</b>            | <b>- €</b>         | <b>TOTAL</b>                                     | <b>907 301 €</b>   |
| Intérêts sur emprunt                     | - €                | <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>                    | <b>- 76 863 €</b>  |
|  |                    |  |                    |
| <b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>        | <b>12 022 €</b>    | <b>BENEVOLAT</b>                                 | <b>213 134 €</b>   |
| Participations diverses                  | 12 022 €           | valorisation du bénévolat                        | 197 128 €          |
|  |                    | Frais de déplacts, des bénévoles                 | 16 006 €           |
|  |                    | <b>TOTAL</b>                                     | <b>1 197 297 €</b> |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>984 164 €</b>   |  |                    |
| <b>BENEVOLAT</b>                         | <b>213 134 €</b>   | <b>BENEVOLAT</b>                                 | <b>213 134 €</b>   |
| valorisation du bénévolat                | 197 128 €          | valorisation du bénévolat                        | 197 128 €          |
| Frais de déplacts, des bénévoles         | 16 006 €           | Dons des Bénévoles                               | 16 006 €           |
|  |                    |  |                    |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>1 197 297 €</b> |  | <b>1 120 435 €</b> |

## LE BILAN AU 30 JUIN 2022

## ASSOCIATION BILAN ACTIF

DISTRICT YVELINES DE FOOTBALL

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

| ACTIF   | Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022 |                  |                  | 01/07/2020 au<br>30/06/2021 |
|---|--------------------------------------|------------------|------------------|-----------------------------|
|   | Brut                                 | Amort. & Dépréc. | Net              |                             |
| <b>ACTIF IMMOBILISE</b>                                     |                                      |                  |                  |                             |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                        |                                      |                  |                  |                             |
| Frais d'établissement                                       |                                      |                  |                  |                             |
| Frais de recherche et développement                         |                                      |                  |                  |                             |
| Donations temporaires d'usufruit                            |                                      |                  |                  |                             |
| Concessions, brevets et droits similaires                   | 9 131                                | 8 829            | 302              | 1 221                       |
| Autres  |                                      |                  |                  |                             |
| Immobilisations incorporelles en cours                      |                                      |                  |                  |                             |
| Avances et acomptes   |                                      |                  |                  |                             |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                          |                                      |                  |                  |                             |
| Terrains  | 106 500                              |                  | 106 500          | 106 500                     |
| Constructions   | 1 040 079                            | 651 963          | 388 116          | 430 728                     |
| Installations techn., matériel et outill. ind.              | 24 133                               | 16 738           | 7 396            | 326                         |
| Autres  | 213 442                              | 186 012          | 27 430           | 34 015                      |
| Immobilisations corporelles en cours                        |                                      |                  |                  |                             |
| Avances et acomptes   |                                      |                  |                  |                             |
| <b>Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés</b> |                                      |                  |                  |                             |
| <b>Immobilisations financières</b>                          |                                      |                  |                  |                             |
| Participations et créances rattachées                       |                                      |                  |                  |                             |
| Autres titres immobilisés                                   |                                      |                  |                  |                             |
| Prêts   |                                      |                  |                  |                             |
| Autres  |                                      |                  |                  |                             |
| <b>TOTAL (I)</b>  | <b>1 393 284</b>                     | <b>863 541</b>   | <b>529 743</b>   | <b>572 791</b>              |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>                                      |                                      |                  |                  |                             |
| <b>Stocks et en-cours</b>                                   |                                      |                  |                  |                             |
| <b>Créances</b>   |                                      |                  |                  |                             |
| Clients, usagers et comptes rattachés                       | 175 794                              |                  | 175 794          | 38 141                      |
| Créances reçues par legs ou donations                       |                                      |                  |                  |                             |
| Autres  | 232 692                              | 3 168            | 229 524          | 361 398                     |
| <b>Valeurs mobilières de placement</b>                      |                                      |                  |                  |                             |
| <b>Instruments de trésorerie</b>                            |                                      |                  |                  |                             |
| <b>Disponibilités</b>                                       | 813 501                              |                  | 813 501          | 767 761                     |
| <b>Charges constatées d'avance</b>                          | 5 980                                |                  | 5 980            | 4 389                       |
| <b>TOTAL (II)</b>   | <b>1 227 966</b>                     | <b>3 168</b>     | <b>1 224 798</b> | <b>1 171 689</b>            |
| <b>Frais d'émission des emprunts (III)</b>                  |                                      |                  |                  |                             |
| <b>Primes de remboursement des emprunts (IV)</b>            |                                      |                  |                  |                             |
| <b>Ecart de conversion actif (V)</b>                        |                                      |                  |                  |                             |
| <b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>                        | <b>2 621 251</b>                     | <b>866 709</b>   | <b>1 754 542</b> | <b>1 744 480</b>            |



# ASSOCIATION BILAN PASSIF

DISTRICT YVELINES DE FOOTBALL

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

| PASSIF  | Du 01/07/2021<br>au 30/06/2022 | Du 01/07/2020<br>au 30/06/2021 |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| <b>FONDS PROPRES</b>                                    |                                |                                |
| Fonds propres sans droit de reprise                     |                                |                                |
| Fonds propres statutaires                               | 45 613                         | 45 613                         |
| Fonds propres complémentaires                           | 115 099                        | 115 099                        |
| Fonds propres avec droit de reprise                     |                                |                                |
| Fonds propres statutaires                               |                                |                                |
| Fonds propres complémentaires                           |                                |                                |
| Ecarts de réévaluation                                  |                                |                                |
| Réserves  |                                |                                |
| Réserves statutaires ou contractuelles                  |                                |                                |
| Réserves pour projet de l'entité                        | 1 187 137                      | 1 134 178                      |
| Autres  |                                |                                |
| Report à nouveau  |                                |                                |
| Excédent ou déficit de l'exercice                       | -76 863                        | 52 959                         |
| <i>Situation nette (sous total)</i>                     | <i>1 270 986</i>               | <i>1 347 849</i>               |
| Fonds propres consommables                              |                                |                                |
| Subventions d'investissement                            | 80 625                         | 88 125                         |
| Provisions réglementées                                 |                                |                                |
| <b>TOTAL (I)</b>  | <b>1 351 611</b>               | <b>1 435 974</b>               |
| <b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>                         |                                |                                |
| Fonds reportés liés aux legs ou donations               |                                |                                |
| Fonds dédiés  |                                |                                |
| <b>TOTAL (II)</b>                                       |                                |                                |
| <b>PROVISIONS</b>                                       |                                |                                |
| Provisions pour risques                                 |                                |                                |
| Provisions pour charges                                 | 67 299                         | 66 528                         |
| <b>TOTAL (III)</b>                                      | <b>67 299</b>                  | <b>66 528</b>                  |
| <b>DETTES</b>   |                                |                                |
| Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) |                                |                                |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit  | 15 000                         | 30 000                         |
| Emprunts et dettes financières diverses                 |                                |                                |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                | 140 248                        | 24 905                         |
| Dettes des legs ou donations                            |                                |                                |
| Dettes fiscales et sociales                             | 131 340                        | 121 350                        |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés         |                                |                                |
| Autres dettes   | 49 043                         | 65 723                         |
| Instruments de trésorerie                               |                                |                                |
| Produits constatés d'avance                             |                                |                                |
| <b>TOTAL (IV)</b>                                       | <b>335 632</b>                 | <b>241 978</b>                 |
| Ecarts de conversion passif                             | (V)                            |                                |
| <b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)</b>                    | <b>1 754 542</b>               | <b>1 744 480</b>               |



(1) Liste de présentation des comptes annuels - voir l'annexe et les procédures et les annexes correspondantes

## **ANNEXE 4**

### **❖ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Etabli en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de Commerce*

**Exercice clos le 30 juin 2022**

*Mesdames, Messieurs, les participants à cette Assemblée Générale,*

#### **OPINION**

*En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du District des Yvelines de Football relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui font apparaître des fonds propres et autres fonds associatifs positifs de 1 351 611 €, y compris un déficit de 76 863 €.*

*Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.*

#### **FONDEMENT DE L'OPINION**

##### **Référentiel d'audit**

*Nous avons réalisé notre mission d'audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.*

*Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.*

##### **Indépendance**

*Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.*

#### **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

*En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823.7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.*

*Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.*

*Une attention particulière a été portée sur les règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et des informations fournies dans les notes de l'annexe.*

*Notre connaissance du dossier et les travaux d'audit menés sur les principaux cycles d'exploitation nous ont permis d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives.*

#### **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

*Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires*

*Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la trésorière et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.*



## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE BUREAU DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

*Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.*

*Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.*

*Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction le 9 novembre 2022.*

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

*Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.*

*Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.*

*Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :*

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Montigny le Bx, le 15 novembre 2022

**Cabinet DBF AUDIT  
Commissaire aux comptes**

## **ANNEXE 5**

### **❖ RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

*Exercice clos le 30 juin 2022*

**Réunion de l'Assemblée Générale du 2 décembre 2022 relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2022**

*En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.*

*Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.*

*Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.*

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

*Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.*

*Montigny le Bx, le 15 novembre 2022*

**Cabinet DBF AUDIT  
Commissaire aux comptes**

**Représenté par Sylvain GODIN  
Mandataire social délégué  
Responsable technique**

---

*Les décisions de l'Assemblée Générale prises dans le cadre de la gestion statutaire interne de l'association que constitue le District sont susceptibles de recours devant le Tribunal Judiciaire de Versailles (anciennement Tribunal de Grande Instance) dans un délai de cinq ans à compter de leur publication. La recevabilité du recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant leur publication, dans le respect des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.*